

**ABD
BVD**

ASSOCIATION BELGE
DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING
VOOR DOCUMENTATIE

Bladen voor **DOCUMENTATIE**
Cahiers de la **DOCUMENTATION**

Trimestriel | Driemaandelijks | Décembre | December



Les 70 ans de
l'ABD-BVD

70 jaar ABD-BVD

À la conquête
de nouvelles
compétences...
Appolodoc

Ouverture du Domain
Name System de 2012 :
impacts de l'arrivée des new
gTLD sur le marché

L'Open Access en
Belgique

RGPD : tour d'horizon
des nouvelles
obligations

**ABD
BVD**

ASSOCIATION BELGE
DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING
VOOR DOCUMENTATIE

Bladen voor **DOCUMENTATIE**
Cahiers de la **DOCUMENTATION**

Trimestriel | Driemaandelijks | Décembre | December

**Rédacteur en chef
Hoofdredacteur**

Alain Reinsensfeld

**Ont participé à ce numéro
Werkten mee aan dit nummer**

Christopher Boon
Benoit Collet
Sara Decoster
Guy Delsaut
Dominique Dewind
Evelyne Luctkens
Helmut Masson
Samuel Piret
Natacha Wallez

Mise en page

Opmaak

Stéphanie Fort

Conception de la couverture

Coverontwerp

Image Plus

Image de couverture

Afbeelding cover

Photo Denis Renard
Centre Belge de la Bande Dessinée
Bruxelles

Impression

Druk

Ciaco

Pour tout renseignement sur les *Cahiers de la documentation*
ou pour soumettre un article :

Voor alle inlichtingen over de *Bladen voor documentatie*
of om een artikel voor te stellen:

cahiers-bladen@abd-bvd.net

Sommaire

Inhoudstafel

71ème année - 2017 - n° 4

71ste jaargang - 2017 - nr 4

▪ Éditorial – Woord vooraf <i>Alain Reisenfeld</i>	3
▪ Avant-propos sur les 70 ans de l'ABD <i>Guy Delsaut</i>	5
▪ La fête des 70 ans de l'ABD était au Musée de la BD ! <i>Alain Reisenfeld</i>	7
▪ De 70e verjaardag van de ABD-BVD in het Stripmuseum! <i>Alain Reisenfeld</i>	9
▪ Interview d'Olivier Speltens <i>Arnaud Seeuw</i>	11
▪ A la conquête de nouvelles compétences... <i>Appolodoc</i> , notre outil e-Learning sur la recherche documentaire <i>Noémie Claux et Aurélie Maroquin</i>	15
▪ Ouverture du Domain Name System de 2012 Impacts de l'arrivée des new gTLD sur le marché <i>Margot Waty</i>	22
▪ L'Open Access en Belgique <i>Laurence Thys et François Desseilles</i>	27
▪ Règlement général sur la protection des données Tour d'horizon des nouvelles obligations <i>Pierre-Yves Thoumsin</i>	34
▪ Note de lecture	39
▪ Nouvelles Parutions	
▪ Regards sur la presse	

Les articles des numéros 2004/1 à 2016/4
sont disponibles à l'adresse :

<http://www.abd-bvd.be/fr/publications/cahiers-de-la-documentation>

De artikels van de nummers 2004/1 tot 2016/4
zijn beschikbaar op :

<http://www.abd-bvd.be/nl/publicaties/bladen-voor-documentatie>

Publié par
Association Belge de Documentation, asbl
c/o Bibliothèque royale de Belgique
Boulevard de l'Empereur 4
1000 Bruxelles
Belgique

Les articles n'engagent que leurs auteurs
De inhoud van de artikels valt onder de verantwoordelijkheid van de auteurs

Uitgegeven door
Belgische Vereniging voor Documentatie, vzw
p/a Koninklijke Bibliotheek van België
Keizerslaan 4
1000 Brussel
België

Une fois encore, ce numéro des Cahiers de la Documentation, le 2017/4 (déjà !), essaie de suivre au mieux nos métiers et nos activités associatives. Il y est encore question de divers aspects des usages de la documentation et de l'information que l'on peut faire via Internet. Quelquefois, on oublie que l'usage généralisé du "World Wide Web" ne remonte qu'à environ vingt ans, tant la "révolution numérique", une ou deux décennies après la généralisation des ordinateurs personnels, a bouleversé le monde du travail et la vie de tous !

Pour commencer, nous avons publié un mini-dossier sur la fête des 70 ans de l'ABD-BVD, en septembre, à Bruxelles, au Centre Belge de la Bande Dessinée. Une activité que nous avons voulu à la fois festive, informative et mémorielle. Le président de notre association, Guy Delsaut, nous explique le sens de cet anniversaire dans son avant-propos. Ensuite, l'auteur de cet éditorial vous raconte ses impressions sur un évènement qui a été très réussi. Enfin, Arnaud Seeuws publie le compte-rendu de son interview avec Olivier Speltens, un auteur de bande dessinée qui nous a parlé de son métier ; l'interview a été suivie d'un débat avec le public.

Les bibliothèques, en particulier celles des hautes écoles et des universités, vivent des changements structurels importants pour répondre aux besoins de leurs publics. La tendance est à la mise en place d'espaces dit "Learning Centers", sujet abordé lors de notre Doc'Moment de décembre. Autre aspect très important du travail des bibliothécaires et des documentalistes : la formation des lecteurs aux méthodes de recherche de documents. C'est le sujet de Noémie Claux et d'Aurélié Maroquin, dans leur article : À la conquête de nouvelles compétences... Appollodoc. L'article raconte la genèse d'un module d'apprentissage en ligne, qu'elles ont conçu pour les étudiants de la Haute École Léonard de Vinci, Parnasse-ISEI. La métaphore d'Apollo est aussi pertinente qu'audacieuse, puisqu'il s'agit de conquérir de nouveaux espaces de connaissances par étages successifs !

L'une des deux lauréats du Prix ABD-BVD 2017, Margot Waty, nous propose un article sur un sujet souvent mal connu : Ouverture du Domain Name

In deze editie van Bladen voor Documentatie, volume 2017/4 (al!), volgen we weer het laatste nieuws op over onze beroepen en de activiteiten van onze vereniging. We hebben het onder andere over de verschillende manieren waarop we het internet kunnen gebruiken voor documentatie en informatie. Soms vergeten we dat het internet nog maar zo'n 20 jaar wijdverspreid is. De "digitale revolutie" die tien tot twintig jaar na de opkomst van persoonlijke computers uitbrak, heeft de professionele wereld en het leven van iedereen grondig door elkaar geschud!

Om te beginnen hebben we een minidossier over de 70e verjaardag van de ABD-BVD, die we in september vierden in het Belgisch Stripcentrum in Brussel. Het was een feestelijke, leerrijke en onvergetelijke dag. De voorzitter van onze vereniging, Guy Delsaut, vertelt ons in zijn voorwoord wat deze verjaardag voor onze vereniging betekent. Daarna leest u hoe de schrijver van deze column dit zeer geslaagde evenement heeft ervaren. Tot slot is er ook het verslag van Arnaud Seeuws over zijn interview met Olivier Speltens, een stripauteur die ons kwam toespreken over zijn beroep. Het interview werd gevolgd door een gesprek met het publiek.

De bibliotheken, in het bijzonder die van hogescholen en universiteiten, ondergaan grondige structurele veranderingen om te voldoen aan de behoeften van hun publiek. De huidige tendens is dat er "learning centers" worden geïnstalleerd, een onderwerp dat in ons Doc'Moment van december aan bod komt. Nog een cruciaal aspect van het werk van bibliothecarissen en documentalistes: lezers leren hoe ze documenten kunnen opzoeken. Dat is het onderwerp van het artikel van Noémie Claux en Aurélié Maroquin: Nieuwe vaardigheden leren beheersen: Appollodoc. Het artikel gaat over het ontstaan van een online opleidingsmodule die ze hebben ontworpen voor de studenten aan de Haute Ecole Léonard de Vinci: Parnasse-ISEI. De metafoer van Apollo is gepast, maar ook gedurfd: via opeenvolgende stappen moet men nieuwe vaardigheden "veroveren"!

Een van de twee laureaten van de ABD-BVD Prijs 2017, Margot Waty, heeft een artikel

System de 2012 : Impacts de l'arrivée des new gTLD sur le marché. Pour résumer cette approche innovante, c'est une analyse de l'ouverture de nouveaux noms de domaines (via le Domaine Name System) sur Internet, ce qui renvoie à l'interface humainement lisible des adresses IP. C'est un marché devenu mature depuis quelques années ; les enjeux de cette libéralisation ont des impacts économiques, sociaux et politiques.

L'accès au savoir, le partage des connaissances, sont des fondements de l'avancée des sciences et du progrès humain en général. C'est le sujet de Laurence Thys et François Dessailles, des bibliothèques de l'Université de Liège, dans leur article : L'Open Access en Belgique francophone du côté du droit et des juristes : bientôt une réalité ? Les usages d'Internet ne sont pas un obstacle en soi à cette diffusion : c'est l'esprit du mouvement du Libre Accès. Les auteurs font le point sur l'état du droit en Belgique francophone sur ces pratiques libératoires.

La loi belge s'est adaptée, en mai 2016, aux évolutions des pratiques et aux réglementations européennes sur les données à caractère personnel. Pierre-Yves Thoumsin, juriste, nous en donne une présentation claire dans son article : Règlement général sur la protection des données : Tour d'horizon des nouvelles obligations. C'est une réaction au développement, via internet, de données diverses et souvent recoupées, ce que l'on appelle parfois le "Big Data" (une référence au "Big Brother" de "1984"). Il s'agit de mettre son organisation en conformité avec les obligations de ce Règlement général sur la protection des données (RGPD), et j'ajouterai que cela vaut aussi pour les particuliers trop curieux ; il s'agit aussi de prendre conscience de nos droits au respect de notre vie privée. L'auteur a présenté, en septembre, la thématique du nouveau RGPD dans le cadre d'un Doc'Moment.

Bonne lecture ! L'année 2018 sera bonne pour l'ABD-BVD et ses membres, encore meilleure que l'année 2017, avec de nombreuses activités prévues. Entre-autres : quatre numéros des Cahiers de la Documentation ; huit à dix réunions mensuelles de formation et d'information, les Doc'Moments ; un atelier de rencontres avec des prestataires de services et, last but not least, notre incontournable colloque, l'Inforum annuel, qui se tiendra, à nouveau en mai, à la Bibliothèque Royale ! Et la remise, ce jour-là, du Prix ABD-BVD 2018 à l'auteur d'un mémoire innovant. Regardez régulièrement sur notre site web, afin de vous tenir informés. Je vous souhaite, personnellement et au nom du conseil d'administration, à tous et à toutes, une excellente année 2018 !

geschreven over een onderwerp dat nog vrij onbekend is: Opening van het Domain Name System in 2012. De impact van nieuwe gTLD's op de markt. Een korte samenvatting van dit innovatieve artikel: het analyseert de gevolgen van nieuwe domeinnamen op het internet (via het 'Domain Name System'). Domeinnamen zijn de menselijk leesbare vertaling van IP-adressen. Deze markt is op enkele jaren tijd erg gegroeid; de doelstellingen van deze liberalisering hebben invloed op de economie, maatschappij en politiek.

De toegang tot kennis en het delen ervan: dat zijn de fundamentele van de wetenschappelijke vooruitgang en de menselijke vooruitgang in het algemeen. Dat is het onderwerp van het artikel van Laurence Thys en François Dessailles, bibliothecarissen aan de Universiteit van Luik: Open Acces in Franstalig België voor wetten en juristen: binnenkort realiteit? Het gebruik van het internet komt deze verspreiding van kennis alleen maar ten goede: dat is de filosofie van de Open Access-beweging. De auteurs maken de balans op over hoe het met de wetten in Franstalig België gesteld is met betrekking tot deze bevrijdende werkwijze.

De Belgische wet heeft zich in mei 2016 aangepast aan deze evolutie en aan de Europese regelgeving over persoonsgegevens. Pierre-Yves Thoumsin, jurist, geeft ons een duidelijk overzicht in zijn artikel: De algemene verordening gegevensbescherming: De nieuwe verplichtingen in vogelvlucht. Dit is een reactie op de aanwezigheid van verschillende en vaak gecontroleerde gegevens op het internet, wat soms "Big Data" wordt genoemd (een referentie naar "Big Brother" uit het boek 1984). Het is belangrijk dat organisaties zich aanpassen aan de verplichtingen in de algemene verordening gegevensbescherming (AVG). Ik wil hieraan toevoegen dat dit ook geldt voor te nieuwsgierige particulieren: we moeten ons ook bewust zijn van onze rechten wat betreft ons privéleven. De auteur heeft de nieuwe AVG besproken in het Doc'Moment van september.

Veel leesplezier! 2018 wordt een goed jaar voor de ABD-BVD en haar leden, zelfs nog beter dan 2017. We hebben heel wat activiteiten op het programma staan! U kunt zich onder andere verwachten aan: vier edities van de Bladen voor Documentatie; acht tot tien maandelijkse opleidings- en informatieve bijeenkomsten, de Doc'Moments; een ontmoetingsworkshop met dienstverleners en natuurlijk ons niet te missen debat: het jaarlijkse Inforum, dat in mei plaatsvindt in de Koninklijke Bibliotheek! Bovendien wordt op deze dag de ABD-BVD-Prijs 2018 uitgereikt aan de schrijver van een innovatief stuk. Hou onze website in het oog om op de hoogte te blijven. Ik wens u en uw naasten persoonlijk en uit naam van het bestuur een prachtig 2018!

En cette année 2017, on aurait pu se contenter de commémorer les 10 ans de l'iPhone, les 60 ans de notre confrère Gaston Lagaffe ou les 70 ans du décès de Victor Horta mais nous aurions sans doute regretté de ne pas avoir fêté notre propre anniversaire. C'est, en effet, en 1947 que l'Association Belge de Documentation est née officiellement. Certes, elle existait déjà de manière non officielle depuis 1945 et même depuis 1943 sous l'appellation de Commission Belge de Classification et de Documentation, comme l'ont relaté Dominique Vanpée et Jacques Henrard dans le n° 2012/2 des *Cahiers de la Documentation*¹ mais, c'est en 1947 que ses statuts lui ont donné une existence légale.

Ce septantième anniversaire est aussi celui de cette revue. Dès 1947, l'organe officiel de l'Association portait le titre Les Cahiers de la Documentation. Ce premier numéro entièrement en français commençait par le premier discours d'Oscar Grojean en tant que président de notre association. À lire ses premiers mots adressés uniquement à un public masculin et se donnant comme tâche principale de défendre la classification décimale universelle "attaquée, brimée injustement [...] dans notre pays", on peut se dire que notre association a bien changé.

Septante ans ont donc passé. Les catalogues à tiroirs ont cédé la place à des catalogues informatisés. Les livres et les périodiques se sont numérisés. L'information est désormais accessible partout. On lit son journal dans le train, on consulte une encyclopédie sur le banc d'un parc ou on partage les coordonnées d'une formation depuis son lit. L'informatique, le Web et l'Internet mobile ont modifié profondément le paysage informationnel et donc, forcément, nos métiers et les sujets que nous abordons lors de nos rencontres ou dans les pages de cette revue. Aujourd'hui, plus encore nous avons besoin de réfléchir ensemble à ces changements, de partager nos expériences et nos idées. Évidemment, en 70 ans, la frontière de nos métiers est devenue moins claire et les professionnels de l'information et de la documentation exercent parfois des fonctions très différentes. C'est pourquoi,

In 2017 vierde de iPhone zijn tiende verjaardag, werd Guust Flater 60 jaar oud en herdachten we de dood van Victor Horta 70 jaar geleden. Maar bovenal: ook wij waren jarig! In 1947 zag de Belgische Vereniging voor Documentatie officieel het licht. De vereniging bestond onofficieel al sinds 1945. Eigenlijk was ze de opvolger van de in 1943 opgerichte "Commission Belge de Classification et de Documentation", zoals Dominique Vanpée en Jacques Henrard vermeldden in *Bladen voor Documentatie 2012/2*¹, maar het duurde tot 1947 voor de Belgische Vereniging voor Documentatie wettelijk werd erkend.

Deze 70e verjaardag is ook de verjaardag van dit tijdschrift. Sinds 1947 draagt het officiële orgaan van de Vereniging de titel Bladen voor Documentatie. Het eerste nummer was volledig in het Frans en begon met een eerste artikel van Oscar Grojean als voorzitter van onze organisatie. Zijn eerste woorden waren gericht aan een uitsluitend mannelijk publiek en hadden als belangrijkste taak de universele decimale classificatie te verdedigen, die werd "aangevochten en op onbillijke wijze neergehaald [...] in ons land". Wie dat leest, kan wel stellen dat onze vereniging sindsdien veranderd is.

Er zijn dan ook 70 jaren voorbijgegaan. De archieven in ladekasten hebben inmiddels plaats gemaakt voor digitale catalogi. Ook de boeken en tijdschriften verschijnen digitaal. Zo is de informatie overal beschikbaar, waar u ook bent. U kunt de krant lezen op de trein, in een encyclopedie bladeren op een bankje in het park of informatie delen over een opleiding wanneer u in bed ligt. De informatica, het internet en het mobiele internet hebben het informatielandschap volledig herschapen, en hebben dus ook een diepe impact op de beroepen en onderwerpen die we behandelen tijdens onze activiteiten of in dit tijdschrift. Vandaag de dag is het belangrijker dan ooit dat we samen nadenken over deze veranderingen en onze ervaringen en ideeën met elkaar delen. In 70 jaar tijd zijn de grenzen van onze beroepen beduidend vervaagd. Beroepen die te maken hebben met informatie- en documentatiebeheer krijgen soms een heel nieuwe invulling. Daarom willen wij een

nous essayons de proposer des sujets variés.

Pour fêter notre anniversaire, nous vous avons donc conviés à une après-midi mêlant visite, rencontre et convivialité. Nous avons choisi le Musée de BD. Le lieu était tout à fait idéal. Deux aspects du patrimoine belge s'y rejoignent : la bande dessinée reconnue mondialement et l'architecture de Victor Horta, qui a conçu le bâtiment. Ce 28 septembre fut l'occasion de réunir nos membres. Parmi eux, bon nombre d'administrateurs actuels étaient présents mais aussi quelques anciens. Fait exceptionnel, nous avons pu réunir les sept derniers présidents de l'ABD-BVD : Jean-Louis Janssens, Évelyne Luctkens, Philippe Laurent, Paul Heyvaert, Vincent Maes, Christopher Boon et moi-même. D'autres anciennes figures de l'ABD-BVD étaient également présentes. Parmi elles, je tiens à saluer particulièrement Simone Jérôme, qui a dirigé cette revue pendant plusieurs années. Et bien sûr, je remercie aussi Jacques Henrard pour sa fidèle présence à nos côtés depuis tant d'années.

Pendant 70 ans, des hommes et des femmes ont consacré leur temps à notre association. Et ce, bénévolement, dans la mesure de leurs moyens. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice, non pour construire un temple de la documentation mais pour ériger des ponts entre nos métiers, entre les professionnels de l'information et de la documentation, entre des bibliothèques et des centres de documentation. Chacune de ces pierres a été importante et je voulais remercier toutes celles et tous ceux qui ont œuvré au succès de l'ABD-BVD. Nous espérons pouvoir encore longtemps proposer à nos membres des lectures de qualité, des rencontres enrichissantes, des débats passionnés et passionnants. La retraite de l'ABD-BVD n'est pas encore à l'ordre du jour malgré son grand âge.

Le 28 septembre, j'ai l'occasion de lever mon verre, exceptionnellement rempli de bulles, avec certains d'entre vous. Aujourd'hui, je le lève virtuellement une nouvelle fois avec vous à la santé de notre association. GEZONDHEID !

brede waaier aan onderwerpen behandelen.

Ter ere van onze verjaardag hebben we u uitgenodigd uit op een gezellige ontmoeting tijdens een namiddagevenement. Dat vond plaats in het Stripmuseum, een ideale locatie. Er komen twee aspecten van het Belgische erfgoed samen: onze wereldberoemde strips en de architectuur van Victor Horta, die het gebouw heeft ontworpen. Op 28 september konden we onze leden ontmoeten. Er waren heel wat huidige leden aanwezig, maar ook enkele bekende gezichten van vroeger. We konden zelfs uitzonderlijk de zeven recentste voorzitters van de ABD-BVD samenbrengen: Jean-Louis Janssens, Évelyne Luctkens, Philippe Laurent, Paul Heyvaert, Vincent Maes, Christopher Boon en mezelf. Er waren ook andere bekende gezichten van de ABD-BVD aanwezig. Van hen wil ik in het bijzonder Simone Jérôme vermelden, die jarenlang de redactie van dit tijdschrift heeft verzorgd. En natuurlijk bedank ik ook Jacques Henrard voor zijn jarenlange, trouwe aanwezigheid aan onze zijde.

Al 70 jaar lang besteden mannen en vrouwen hun tijd aan onze vereniging. En dat doen ze vrijwillig, in het mate van het mogelijke. Iedereen draagt zijn steentje bij, niet om een tempel te bouwen voor documentatie, maar om bruggen te slaan tussen onze beroepen, tussen informatiebeheerders en documentatie, tussen bibliotheken en documentatiecentra. Elk van deze steentjes is even belangrijk. Ik wil dan ook iedereen bedanken die mee zijn schouders heeft gezet onder het succes van de ABD-BVD. We hopen onze leden nog lang kwaliteitslectuur, leerrijke activiteiten en gepassioneerde, inspirerende debatten te kunnen aanbieden. Ondanks zijn gevorderde leeftijd is de ABD-BVD nog lang niet aan zijn pensioen toe.

Op 28 september kon ik het glas heffen op jullie. Een glas vol bubbels, welteverstaan. Vandaag hef ik dat glas virtueel opnieuw, samen met u, op de gezondheid van onze vereniging. GEZONDHEID!

Notes - Noten

1. Henrard, Jacques ; Vanpée, Dominique J.B. ABD-BVD in de archieven van Georges Lorphèvre in het Mundaneum te Bergen : De Belgische Vereniging voor Documentatie geïnitieerd door Paul Otlet. Cahiers de la Documentation = Bladen voor Documentatie [online], juin 2012, vol. 66, n° 2. <https://www.abd-bvd.be/wp-content/uploads/2012-2_Henrard-Vanpee.pdf>.

DE 70E VERJAARDAG VAN DE ABD-BVD IN HET STRIPMUSEUM!

Alain REISENFELD

Beheerder van het ABD-BVD

Op 28 september 2017 zag het begin van de namiddag er veelbelovend uit. Ja, er viel wat motregen, maar daarna werd het zonnig. En omgekeerd. Dat kan gebeuren in België. We zijn uitgenodigd op de 70e verjaardag van de Belgische Vereniging voor Documentatie, ABD-BVD voor de vrienden. De plaats: Zandstraat 20 in het hart van Brussel. Een rustig, onopvallend straatje. We hebben het gebouw gevonden, een art-nouveaekunstwerk. Sapperlootjes, het is het Belgisch Stripmuseum!

De pijlen met het logo van de vereniging bevestigen dat dit wel degelijk is waar we moeten zijn. We belanden in een adembenemende inkomhal, die over drie verdiepingen wordt ondersteund door gedurfd metalen structuren. Er is een glazen dak op het hoogste niveau, steen, metaal, parket: een echt meesterwerk! Links van de ingang zien we de museumwinkel, rechts een brasserie met zicht op de straat. Verder staat er links een gigantische replica van een vreemd paard uit een tekening van Morris. Rechts zien we een echte auto (het 2 pk-wagentje van Bollie en Billie). Geen twijfel mogelijk: we zijn in België! Onderaan de grote trap, achterin de hal, wachten de hostessen Natacha en Anastasia ons op. Zij ontvangen de leden van de ABD-BVD en andere genodigden met de glimlach. Ze zijn erg vriendelijk: *"Hallo! Ja, ja, hier moeten jullie zijn! Hoe heten jullie? Daar is de vestiaire, willen jullie een jas, handtas of wat donkere gedachten kwijt? Ja, het vindt plaats op de eerste verdieping."* Doelbewust tonen ze ons de weg, via de trap of de lift, naar de plek van de bijeenkomst voor documentatieberoepen.

Die bijeenkomst vindt plaats in de mooie, met hout beklede polyvalente zaal, met aan de ene kant zicht op de achterkant van het gebouw en aan de andere kant op een deel van het museum (met ramen afgescheiden). Een traiteur heeft de tafels al versierd met allerlei zoete of hartige hapjes, die we kunnen doorspoelen met een koud of warm drankje. Er zijn al tientallen collega's en kennissen aanwezig. Sommigen hebben we onlangs nog gezien. Wat een emotie. Ze hangt in de lucht als jazzmuziek uit de jaren 50 of 60. En dat terwijl er niet eens een orkest is. We worden verwelkomd door Jean Auquier, de voorzitter van het Belgisch Stripcentrum¹ of CBBDBSC, die ons alles vertelt over de geschiedenis van deze plek. Het gebouw werd in 1906 ontworpen door de architect Victor Horta als prestigieus warenhuis van textielgroothandelaar Charles Wauquiez. In de jaren 70 werd het gebouw, dat toen in gevaar was,

geklasseerd. Het werd gekocht door de overheid en overgedragen aan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, dat het renoveerde en een nieuwe bestemming gaf: in 1984 werd er de vzw 'Belgisch Stripcentrum' opgericht. Het gebouw werd geopend voor het grote publiek in oktober 1989. Een jonge organisatie dus: ze is nog geen 30 jaar oud! Hun project is ambitieus: het omvat de bewaring van het gebouw, de uitbating van het museum en de organisatie van educatieve en animatie-activiteiten. Het richt zich tot zowel Belgische als buitenlandse creatievelingen. Het museum, dat in vier talen kan worden bezocht, is een groot succes en een echte toeristische trekpleister.

Daarna volgt het tweede deel van het programma: een bezoek aan het museum in kleine groepjes. We bekijken de permanente tentoonstelling, die begint met de uitvinding van het stripverhaal in de Amerikaanse kranten. De eerste strips, Yellow Kid en Little Nemo, dateren ook uit het begin van de 20e eeuw. Natuurlijk wordt het omvangrijke Belgische erfgoed van de voorbije eeuw alle eer aangedaan. Het is een mooi parcours met leuke objecten en een duidelijke uitleg. We bezochten ook snel de tijdelijke tentoonstellingen en natuurlijk de studiebibliotheek van het museum! Deze bibliotheek bevat in principe een exemplaar van elk stripalbum dat in België is gepubliceerd en naslagwerken over het stripverhaal. Met de giften en de explosie aan gepubliceerde albums (nieuwe publicaties of heruitgaven) krijgen ze stilaan te kampen met plaatsgebrek... Onze gids weet indrukwekkend veel en is erg ruimdenkend. Het museum is de moeite waard.

Tijd voor het derde deel van het programma. In het Bob de Moor-auditorium maken we kennis met Olivier Speltens², Belgisch stripmaker (scenario en tekeningen). Hij is het brein achter De hel van het oostfront, een 'historische' stripreeks over de Tweede Wereldoorlog door de ogen van de Duitsers. Hij geeft enthousiast en oprecht uitleg over zijn beroep tijdens een interview met onze collega Arnaud Seeuws. Het debat met het publiek was ook erg constructief.

Als afsluiter van het evenement gaan we terug naar de polyvalente zaal. Er staat een open buffet klaar en er klinkt ons swingmuziek in de oren. Guy Delsaut, de huidige voorzitter van de ABV-BVD, groet de zes voorgaande voorzitters van de vereniging. Wat een emotie. Onze voorzitter houdt een korte speech ter gelegenheid van dit jubileum. Er wordt een gastenboek klaargelegd waarin we een handtekening en een

boodschap kunnen neerpennen, er worden goodies uitgedeeld aan de deelnemers, een onschuldige hand (van een tekenaar) trekt bij een loting twee winnaars uit de vereniging die elk een boekenbon ter waarde van 70 euro winnen. Tijdens deze feestelijke afsluiter kunnen we netwerken. De avond eindigt met levendige, persoonlijke gesprekken over ons beroep en ons leven.

Het is acht uur 's avonds. De dag loopt ten einde, de lichten gaan uit en we verlaten het CBBB-BSC. Maar we komen zeker nog terug! Het was een geslaagd jubileumfeest met een gevarieerde mix van activiteiten. Bedankt aan het hele team van ABD-BVD dat dit heeft georganiseerd, en in het bijzonder aan Catherine Gérard, die alles heeft gecoördineerd. We voelen ons weer sterker in deze tijden vol veranderingen. Op naar de 75 jaar!

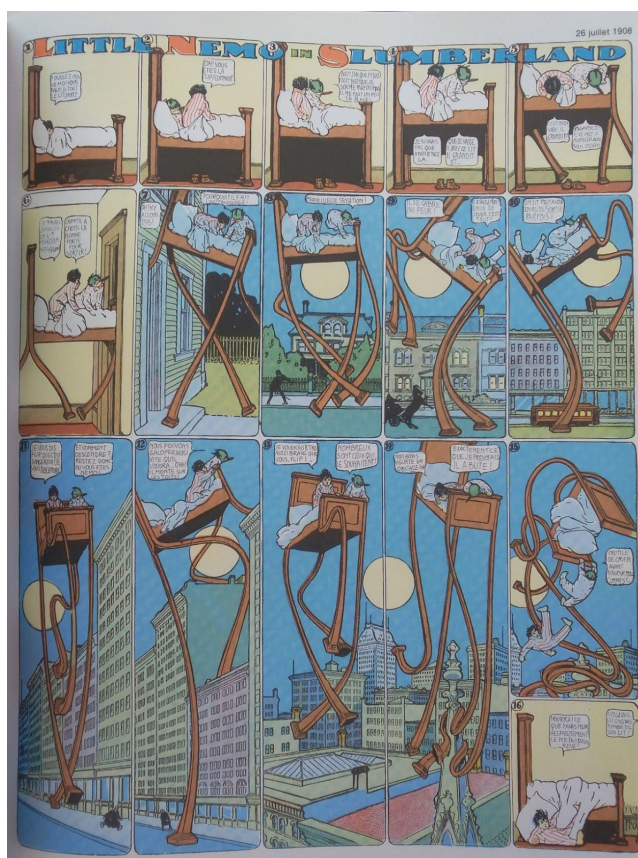


Fig. 1: "Little Nemo in Slumberland" van Winsor McCay, paneel tentoongesteld in het Belgisch Stripcentrum

Noten

1. Website: <https://www.stripmuseum.be/nl/home>
2. Zie: BD Guest. Olivier Speltens [en ligne] <<https://www.bedetheque.com/auteur-6846-BD-Speltens-Olivier.html>> (bezoekt op 1 november 2017).

LA FÊTE DES 70 ANS DE L'ABD-BVD ÉTAIT AU MUSÉE DE LA BD !

Alain REISENFELD

Administrateur de l'ABD-BVD

Un "tof" début d'après-midi, le 28 septembre 2017... Oui, il pleuvine, puis il fait beau. Et vice-versa. Voilà, nous sommes bien en Belgique. Nous sommes invités à la fête des 70 ans de l'Association Belge de Documentation, L'ABD-BVD pour les intimes. Le lieu : 20 rue des Sables, dans le centre-ville de Bruxelles. Une petite rue tranquille, qui ne paie pas de mine. Voici le bâtiment : un bel ensemble Art Nouveau ; sapristi, c'est le Centre Belge de la Bande Dessinée !

Le fléchage, avec le logo de l'association, nous confirme que nous ne nous sommes pas trompés de case. Un magnifique hall d'entrée nous attend, sur trois niveaux soutenus par d'audacieuses structures métalliques avec une grande verrière au faite, de la pierre, du métal, du parquet : du bel ouvrage ! À gauche de l'entrée, la boutique du musée ; à droite, une brasserie avec vue sur rue. Puis, à gauche, la réplique géante d'un cheval fantaisiste, tirée d'un dessin de Morris ; à droite, une vraie voiture (la 2 chevaux rouge de Boule et Bill). Pas de doute, nous sommes bien en Belgique ! Au pied de l'escalier principal, au fond du hall, nous attendent les deux hôtes, Natacha et Anastasia, venues pour accueillir en sourires les membres de l'ABD-BVD et autres invités. Très accortes : *"Bonjour ! Oui, oui, c'est bien ici ! Comment vous appelez-vous ? Voulez-vous laisser au vestiaire votre veste, votre sac, vos idées noires ? Oui, c'est au premier étage que cela se passe"*. Efficaces, elles orientent, et conduisent, qui par l'escalier, qui par l'ascenseur, vers le lieu de rassemblement des professionnels de l'infodoc.

Le lieu est une belle salle tout en parquet, celle dite de l'Horloge, donnant sur l'arrière du bâtiment d'un côté, sur la partie muséale de l'autre (séparée par des vitres). Un traiteur a déjà dressé des tables, avec toutes sortes de boissons, chaudes comme froides, des amuse-gueules et autres gourmandises, sucrées ou salées ! Nous y retrouvons déjà quelques dizaines de confrères et connaissances, dont certains que nous n'avons plus revus depuis un moment. Émotions. Il flotte dans l'air comme des standards de jazz des années '50 ou '60, même s'il n'y a pas d'orchestre ! Nous sommes accueillis par Jean Auquier, le directeur du Centre Belge de la Bande Dessinée¹, CBBB-BSC pour les intimes, qui nous raconte toute l'histoire du lieu. Le bâtiment fut conçu en 1906 par l'architecte Victor Horta, et destiné à devenir l'audacieux magasin de Charles Wauquiez, grossiste

en textile. Dans les années '70, le bâtiment, en péril, fut classé. Il fut acheté par l'État, puis transféré à la nouvelle Région bruxelloise ; rénové et attribué en 1984 au projet de l'ASBL Centre Belge de la Bande Dessinée. L'ouverture au public se fit en octobre 1989. Mazette, une jeune association, même pas trentenaire ! Son projet est ambitieux, à la fois de conservation, muséal, didactique et d'animation. Tourné vers les créateurs belges et étrangers. Le musée, qui a un accueil en quatre langues, est un grand succès, c'est un must touristique !

Nous passons ensuite à la deuxième partie du programme : la visite du musée, que nous faisons par petits groupes. Nous suivons l'exposition permanente, qui commence par les œuvres pionnières, parues dans la presse américaine, Yellow Kid et Little Nemo, elles aussi conçues au début du 20^e siècle. La riche production belge, à travers un siècle, est bien entendu mise à l'honneur. C'est un beau parcours, avec de belles mises en place et de la signalétique claire. Nous allons vite refaire un tour du côté des expositions temporaires, et bien entendu, nous visitons la bibliothèque d'étude du musée ! Celle-ci recèle, en principe, un exemplaire de tous les albums de BD publiés en Belgique, ainsi que des livres de référence sur la bande dessinée. Avec les dons et l'explosion du nombre d'albums publiés (originaux ou rééditions), le problème de place se pose... Notre guide a une impressionnante érudition et est très ouverte d'esprit. C'est un bon musée.

Vient ensuite la troisième partie du programme. Dans la salle de conférence Bob de Moor, nous rencontrons Olivier Speltens², auteur belge de bande dessinée (scénario et dessins). Il réalise *L'Armée de l'ombre*, une série "historique" sur la Seconde guerre mondiale du côté allemand. Il est passionnant et sincère dans ses explications sur son métier, une présentation sous forme d'interview par notre confrère Arnaud Seeuws. Le débat avec le public est aussi très constructif.

Pour la dernière partie de l'évènement, nous retournons dans la salle de l'Horloge. Il y a toujours le buffet ouvert et cette musique swing dans nos têtes. Guy Delsaut, président actuel de l'ABD-BVD, accueille six "past-presidents" de l'association. Émotions. Notre président dit quelques mots bien de circonstance, à l'occasion de cet anniversaire. Un livre d'or est

ouvert aux signatures et commentaires tandis que des goodies sont distribués aux participants ; la main innocente (d'un dessinateur) tire au sort deux membres de l'association qui gagnent chacun un chèque-cadeau en livres, d'une valeur de 70 euros. Cette dernière partie, festive et de networking, finit en conversations personnelles animées, autour de nos métiers, de nos vies !

Il est 20 heures, le jour tombe, les lumières s'éteignent et nous quittons le CBBB-BSC. Nous y retournerons, promis ! C'était une belle fête d'anniversaire, un bon mélange d'activités, merci à toute l'équipe de l'ABD-BVD qui l'a organisée, en particulier à Catherine Gérard, qui l'a coordonnée. Nous en sortons renforcés en ces temps de mutations. En route pour les 75 ans !

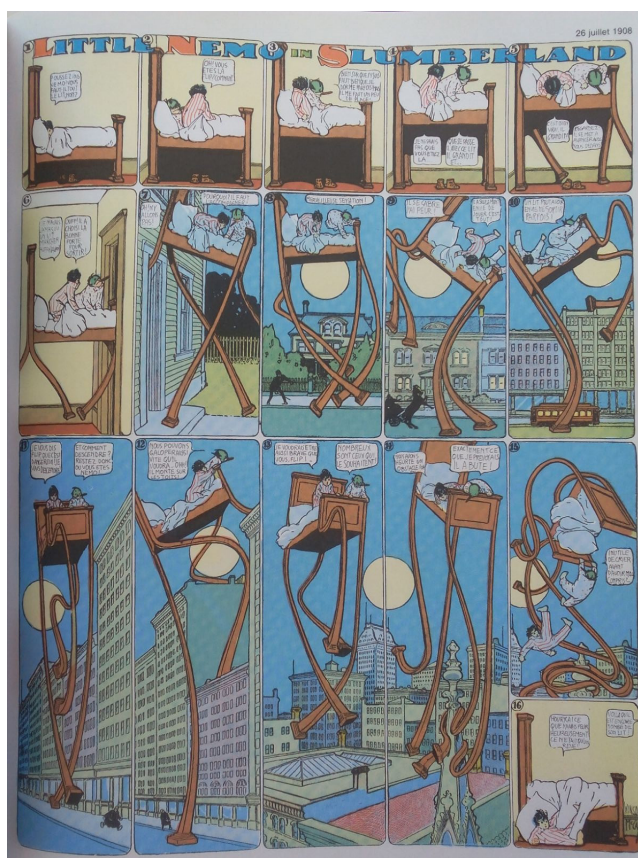


Fig. 1 : "Little Nemo in Slumberland" de Winsor McCay, planche exposée au Centre Belge de la Bande Dessinée.

Notes

1. Site web : <https://www.cbbd.be/fr/accueil>
2. Voir : BD Guest. Olivier Speltens [en ligne] <<https://www.bedetheque.com/auteur-6846-BD-Speltens-Olivier.html>> (consulté le 1er novembre 2017).

LES 70 ANS DE L'ABD-BVD

RENCONTRE AVEC OLIVIER SPELTENS

AUTEUR BELGE DE BANDES DESSINÉES

Interview d'**Olivier SPELTENS**

Réalisée par **Arnaud SEEUWS**, administrateur ABD-BVD

■ Le 28 septembre 2017, l'ABD-BVD fêtait ses 70 ans d'existence au Centre Belge de la Bande Dessinée. Après un discours d'introduction par le directeur général du musée et la visite de l'institution, nous avons eu la chance de pouvoir interviewer Olivier Speltens, auteur belge de bandes dessinées. Le présent article reproduit par écrit le contenu de l'interview orale réalisée.

■ Op 28 september 2017 vierde de ABD-BVD zijn 70-jarig jubileum in het Belgisch Stripcentrum. Na een inleidende toespraak door de directeur-generaal van het museum en het bezoek van de instelling, kregen we de kans om Olivier Speltens, Belgische stripauteur, te interviewen. Dit artikel reproduceert schriftelijk de inhoud van het mondelinge interview dat uitgevoerd werd.

Olivier Speltens est né le 11 décembre 1971 à Uccle. Après des études à l'École supérieure des arts Saint-Luc, il se lance dans la bande dessinée. Olivier publie tout d'abord en 2003, en tant que dessinateur, une première série de bandes dessinées intitulée les Larmes de pourpre (Éditions Joker). Trois albums paraîtront, avant un abandon en 2005.

Il lance alors en 2006, toujours en tant que dessinateur, la série *M.99* dont 4 tomes seront publiés.

Après ces deux expériences dans le domaine du fantastique, Olivier Speltens décide de se consacrer à une série plus réaliste, *L'Armée de l'Ombre*, ayant pour cadre la Seconde Guerre mondiale, et déclinée en 4 volumes. Pour cette série, il est non seulement dessinateur mais également scénariste.

L'intérêt particulier de cette série se situe dans le point de vue de l'auteur. En effet, bien que des centaines de documents (documentaires ou fictions) soient publiés chaque année sur la Seconde Guerre mondiale, peu se placent du point de vue allemand de l'Histoire. C'est la particularité de cette série qui met en scène de jeunes soldats allemands embrigadés sur le Front de l'Est.

Autre particularité, cette série se veut réaliste sur le plan historique, au contraire d'autres bandes dessinées qui prennent certaines libertés d'un point de vue historique et technique. L'auteur réalise donc un important travail de documentation tout au long du processus créatif.

Les albums de la série ont été traduits en néerlandais, en allemand et en italien. Des traductions en espagnol et en chinois sont également en cours de préparation.

Qu'est-ce qui t'a amené à t'intéresser à la bande dessinée sur la Seconde Guerre mondiale ?



©Jean-Pierre Ruelle

Cela fait très longtemps que le sujet m'intéresse. J'ai tout d'abord réalisé des maquettes d'avions et de fil en aiguille je me suis intéressé plus profondément au sujet. Ce qui m'intéressait c'était d'allier ma passion et mon métier. J'ai créé cette série *L'Armée de l'Ombre* et j'ai eu la chance d'avoir un éditeur qui m'a suivi. Cela n'était pas évident, surtout lorsque l'on se place du point

de vue allemand. Bien entendu, mon but n'est pas de choquer le lecteur car je n'ai aucune sympathie pour le régime d'Hitler. Il m'a semblé intéressant de se mettre dans la peau du soldat de base du côté allemand car, en dépit du contexte, ce sont des hommes qui ont souffert.

Cette bande dessinée essaie d'être fidèle sur le plan historique. Qu'est-ce qui t'a donné l'envie de faire quelque chose de rigoureusement exact d'un point de vue historique, et pas quelque chose de fantaisiste ?

Lorsque l'on parle d'un sujet tel que celui-ci, on se doit d'être exact. Cette bande dessinée va s'adresser à des connaisseurs qui maîtrisent bien le sujet et qui vont vous attendre au tournant. Il ne faut donc pas se planter à ce niveau-là et faire attention à ce que l'on raconte. Bien entendu, j'aurais pu faire quelque chose de non réaliste comme par exemple faire gagner la guerre aux allemands. Cela est d'ailleurs fort à la mode actuellement dans la bande dessinée. Ce n'était pas mon but ici.

Qu'est-ce qui est le plus difficile entre la scénarisation et le dessin en matière de respect historique ?

Il s'agit d'une bonne question. Si on connaît bien le sujet, le scénario vient tout seul. Le langage de la bande dessinée est un langage qui lui est propre et il n'est pas toujours évident de faire passer ses idées au lecteur. Au niveau du dessin, il faut par contre être précis. Tout le monde peut imaginer comment représenter un soldat allemand. Cependant, la maîtrise du dessin est complexe dans ses détails (par ex. uniforme détaillé, casque, arme, matériel militaire, etc.).

Tu collectes une importante documentation de manière continue. Quelles sont les filières utilisées pour te documenter ?

Internet (Google) est fortement utilisé dans le monde de la bande dessinée, par exemple lorsque l'on doit trouver une image d'illustration. C'est un moyen rapide et facile. Cependant, lorsque l'on doit trouver quelque chose de plus précis et technique, un bon livre est très utile. Par exemple, pour dessiner un blindé allemand, une source fiable est impérative, internet ne peut pas suffire et il faut recouper les informations. A noter malgré tout que Wikipédia est un outil intéressant et assez fiable. Bien entendu, il existe quelques erreurs, mais selon moi pas plus que dans les livres historiques.

Il est donc assez simple de se procurer de la documentation de qualité ?

Oui car c'est un sujet qui intéresse énormément de monde et de fait, il y a énormément de documentation qui circule.

Il sort des centaines de documentaires par an sur la Seconde Guerre mondiale. Est-il simple de trouver la documentation de qualité qui se place du point de vue allemand ?

Ce n'est pas très difficile quand on connaît un peu les auteurs qui ont écrit sur le sujet. Il existe quelques auteurs très connus sur ce sujet. Le danger de ce genre de publication réside dans l'origine de l'écrivain. Ces auteurs n'ont pas bonne presse car il s'agit souvent d'anciens SS qui ont voulu raconter leur histoire et l'histoire de l'armée allemande. Il ne faut pas jeter ces publications en bloc. Ce sont des mines d'informations techniques (matériels militaires, ambiance des combats, etc.). Cependant, à partir du moment où ces auteurs "justifient" leurs actes (par exemple le soldat allemand qui défend l'Europe), il faut utiliser son esprit critique. Pour des sujets

ou des événements historiques très précis, il faut cependant approfondir les recherches et consulter plusieurs types de médias. Ici aussi, internet peut aider pour trouver des sources. Facebook m'a également beaucoup aidé pour poser des questions et collecter rapidement des réponses.

Quels sont tes critères pour évaluer une documentation de qualité ?

C'est en fonction des besoins du moment que j'utilise une certaine documentation. Je n'ai malheureusement pas pu trouver de documentation précise pour tout et j'ai parfois extrapolé ou transposé des éléments d'autres conflits. J'ai par exemple lu énormément de choses sur la guerre du Vietnam. C'est assez intéressant de noter qu'il suffit parfois de changer les noms des batailles et les dates pour se rendre compte que le vécu des soldats est assez similaire. On arrive donc à extrapoler d'un livre à l'autre, notamment sur le vécu des soldats.

Utilises-tu plusieurs types d'informations : faits historiques, témoignages, etc. ?

Oui. Cependant, au niveau des témoignages, peu de témoins sont encore vivants. J'ai eu la chance de rencontrer deux ou trois anciens combattants, dont un vétéran luxembourgeois enrôlé de force dans la Wehrmacht. Cependant, je ne me suis pas servi de ces témoignages pour *L'Armée de l'Ombre*.

As-tu une idée du volume de ta documentation ?

Je dois avoir une centaine de livres sur la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas beaucoup comparé à des historiens mais cela me suffit à me documenter pour mon travail. Je regarde également de nombreuses émissions documentaires car le sujet m'intéresse.

Comment gères-tu cette documentation ?

Je n'ai pas de système de gestion en particulier. Il m'arrive de me souvenir d'avoir vu une information quelque part et d'avoir plus de mal à la retrouver.

Des centaines de publications sortent chaque année sur la Seconde Guerre mondiale. Fais-tu un suivi de ces publications et comment fais-tu un choix ?

Je ne fais pas de suivi. Quand une émission est diffusée, je la regarde, mais en dehors de cela, je ne fais forcément de suivi. Quand j'ai annoncé à mon lectorat que j'allais commencer une nouvelle série sur l'Afrikakorps, j'ai reçu spontanément et gratuitement des dizaines de livres sur le sujet et ma documentation s'est donc constituée.

As-tu reçu des critiques (positives ou négatives) par rapport au fait que ton récit se place du point de vue allemand de l'histoire ?

Environ 85% des critiques que j'ai lues sur mes albums étaient positives. J'étais très étonné et j'avais un peu peur à la sortie du premier tome. Mais les lecteurs ont bien compris que je ne défends pas le point de vue nazi.

Peux-tu nous expliquer le processus que tu suis pour réaliser ta bande dessinée ?

C'est un processus très long. Tout d'abord, il y a une idée de base et je jette quelques idées sur une feuille de papier. Ensuite, on noircit de nombreuses pages avec toute l'histoire que l'on veut raconter et on fait lire ce manuscrit à l'éditeur qui donne son approbation. Ensuite vient l'étape du découpage, c'est-à-dire la traduction de l'histoire écrite en dessins grossiers et la mise en place des dialogues. L'éditeur approuve une nouvelle fois la proposition. Ensuite on se lance dans la production de la bande dessinée. Certains auteurs utilisent presque exclusivement l'ordinateur. Moi ma technique, c'est le dessin et l'encrage sur feuille. Pour la mise en couleur, j'utilise l'ordinateur mais il n'existe pas de règles définies. Certains auteurs utilisent l'Ecoline, l'aquarelle, etc.

Combien de temps te faut-il pour réaliser un tome ?

Il faut compter un an.

Durant son discours, le directeur du musée a évoqué la conservation des planches originales en papier et en numérique. Comment gères-tu cela ?

Les originaux m'appartiennent. Je peux donc en faire ce que je désire. La série de bandes dessinées m'appartient mais appartient également à mon éditeur. Je ne peux donc pas en faire ce que je veux. Concernant les originaux de *L'Armée de l'Ombre*, il existe une copie dans mon ordinateur (scan), une copie chez mon éditeur et une copie chez l'imprimeur. L'envoi des planches est simplifié avec l'utilisation d'internet.

Tes bandes dessinées ont été traduites et tu confiais que la traduction n'a pas toujours été évidente. Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Nous avons rencontré des difficultés au niveau de la traduction des titres par exemples. Le titre *L'Armée de l'Ombre* peut être interprété de différentes manières

en français mais ne veut rien dire en soi. Il a donc fallu trouver un nouveau titre en néerlandais et dans les autres langues.

Questions du public

Comment avez-vous organisé vos personnages dans ce cadre historique ?

Dans le cadre de cette série, j'ai utilisé un jeune personnage ignorant pris dans les tumultes de l'Histoire. Ce personnage représente le lecteur. Le lecteur peut s'identifier à ce personnage. Le personnage sera secondé dans le récit par un "vieux de la vieille" qui a déjà vécu pas mal d'aventures. Ce personnage plus ancien répondra aux interrogations du jeune personnage. C'est une technique de bande dessinée. Cela permet de raconter une histoire au lecteur de manière plus ludique par rapport aux anciennes bandes dessinées dans lesquelles il y a de plus gros pavés de texte. Le système narratif dans la bande dessinée a changé. On va faire comprendre le plus de choses possibles au lecteur au travers les dialogues des personnages plutôt que par des textes "off".

Votre scénario est-il déjà arrêté pour cette série ?

Tout à fait. La série *L'Armée de l'Ombre* est terminée et tient en quatre tomes comme convenu avec mon éditeur au moment de la remise du scénario. Le problème actuel dans la bande dessinée, ce sont les séries à rallonge et quatre tomes ce n'est pas trop long ni trop court. Nous avons annoncé dès le départ que la série serait en quatre tomes.

Avez-vous l'impression d'être un historien ?

J'aime beaucoup me pencher sur les sentiments des protagonistes de mon récit. J'essaie de mettre à place de mes personnes. Mon questionnement principal est "pourquoi ces jeunes sont partis faire la guerre ?" et diverses raisons existent. Je n'ai toujours pas trouvé la réponse à cette question. Ce qui m'intéresse, c'est de confronter ces jeunes personnages à la réalité du terrain, particulièrement sur front de l'Est dans ce cas-ci.

Vous accordez-vous une certaine liberté de travail en cours de réalisation ou restez-vous dans votre canevas de départ ?

Je suis ouvert à tout changement en cours de réalisation. C'est l'avantage d'être seul. Bien entendu, j'ai écrit un scénario à l'avance mais je peux tout changer si une autre idée me vient en cours de réalisation. Mes personnages sont fictifs, ce qui permet une certaine

liberté, même si ces personnages passent où se sont déroulées de vraies batailles. Par exemple, pour ma nouvelle série sur l'Afrikakorps, les personnages seront intégrés dans une unité de chars qui a vraiment existé. Mais ces personnages seront fictifs. Autre exemple, je peux d'abord décider qu'un char explose sur une mine et puis finalement dessiner ce char en train d'exploser sous un bombardement aérien.

Préférez-vous être scénariste ou dessinateur ?

J'aime bien mettre en couleurs. La couleur représente une part importante de mon travail. C'est une étape que j'aime beaucoup car elles retranscrivent l'ambiance des scènes. Cela dit, j'aime les deux.

Comment protégez-vous vos données, vos idées tout au long du processus créatif ?

La bande dessinée est un travail personnel. Si mes planches sont volées, le voleur pourrait vendre les originaux mais sans publier une bande dessinée complète. A partir du moment où mes planches quittent mon bureau et sont chez l'éditeur, c'est lui qui se charge des questions de protection des droits. Si je tombe sur une publication pirate de ma bande dessinée sur internet, mon éditeur intervient, même si ce n'est pas évident. Tant que mes planches ne sont pas chez mon éditeur, je n'ai aucune protection.

Etes-vous entré dans le monde de l'édition numérique ? Acceptez-vous que votre œuvre se trouve sur des plateformes, et notamment des plateformes de prêt numérique ?

C'est un grand débat. Je n'ai rien contre le livre numérique. Très égoïstement, si je gagne la même chose qu'avec la bande dessinée papier, pourquoi pas. Cependant, une fois la bande dessinée dans le monde numérique, c'est la porte ouverte au piratage et je n'ai plus aucune protection car tout système de protection peut être contourné.

As-tu mis en place une veille sur ta réputation ou sur la réputation de ton travail ?

Pas forcément une veille. Je consulte des sites spécialisés dans la bande dessinée et son actualité, ou des sites de ventes tels qu'Amazon et je lis les critiques. Je sais que beaucoup de libraires sont contre Amazon par exemple mais ce site est selon moi un excellent baromètre des ventes d'une bande dessinée. Si votre bande dessinée est classée dans un top quelconque d'Amazon, cela veut dire que votre série fonctionne assez bien. Au mieux vous êtes classé sur Amazon, au plus les libraires vont vendre

vos bande dessinée. Les libraires sont importants dans le processus de vente de mon œuvre mais Amazon représente également un canal important.

Utilisez-vous beaucoup internet pour vous documenter ?

J'utilise beaucoup internet. Vous avez sur internet une multitude de sites de passionnés qui sont des mines d'informations. Cependant, j'utilise rarement les images telles quelles. Je m'en inspire mais je les adapte. Il m'arrive de m'inspirer fortement de ces photos trouvées sur internet mais étant donné que je les adapte dans mon récit (je rajoute de la neige par exemple), je n'estime pas qu'il s'agisse de plagiat.

Au cours de conversation avec des auteurs de bande dessinée, un certain nombre ont évoqué leur malaise par rapport à la dédicace à vocation financière (pour la vente et autre). Quelle est votre position ?

L'auteur n'est jamais obligé de dédicacer quoi que ce soit. Mais je connais un certain nombre d'auteurs qui n'osent pas refuser. La dédicace n'est pas un droit du lecteur qui achète la bande dessinée, mais un plaisir accordé par l'auteur au lecteur. Par ailleurs, la dédicace peut prendre du temps car certaines demandes peuvent être complexes. Or moi je ne me sens pas obligé de faire un très beau dessin en séance de dédicace. Je préfère discuter avec mes lecteurs. En parallèle de cela, il est vrai qu'il y a un vrai "business" de la dédicace. A titre d'exemple, une de mes bandes dessinées dédicacée peut se revendre jusqu'à 65 euros sur eBay. Et je ne suis pas d'accord avec ce procédé de dédicace pour la revente, je ne touche pas un euro sur cette revente. Je suis donc en faveur de la dédicace payante, même pour une faible somme. Et en effet, il existe des professionnels de la dédicace pour la revente. Et plus votre dédicace sera belle, plus l'album dédicacé se vendra cher. A titre d'information, aux Etats-Unis, la dédicace est déjà payante. Il faut également prendre en considération le fait que se rendre dans un salon et faire des dédicaces à longueur de journée, surtout dans des gros salons (type Angoulême), est très fatigant. La dédicace payante est donc un vaste débat. Mais ce débat existe justement à cause de personnes qui font faire des dédicaces dans un but de revente, et non pas à cause des lecteurs passionnés.



Arnaud SEEUWS
Septembre 2017

L'Armée de l'Ombre d'Olivier Speltens - Série en 4 tomes - Éditions Paquet - ISBN 978-2888908692 - Toujours en vente

À LA CONQUÊTE DE NOUVELLES COMPÉTENCES... **APPOLODOC, NOTRE OUTIL E-LEARNING SUR LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

Noémie CLAUX

Etudiante à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, Institut d'Enseignement supérieur Social et Sciences de l'Information et de la Documentation (IESSID), bachelier Bibliothécaire-Documentaliste
Stagiaire à la bibliothèque de la Haute Ecole Léonard de Vinci, Parnasse-ISEI.

Aurélie MAROQUIN

Bibliothécaire-Documentaliste
Haute Ecole Léonard de Vinci, Parnasse-ISEI

■ *Appolodoc* est une plateforme en ligne dédiée à l'apprentissage de la recherche documentaire. Elle a été initiée par Noémie Claux dans le cadre de son travail de fin d'études et est poursuivie par Aurélie Maroquin et ses collègues de la Haute Ecole Léonard de Vinci. *Appolodoc* est conçue pour s'adresser à des débutants amenés à réaliser des recherches documentaires. Cet article parcourra les étapes principales qui ont contribué à sa réalisation jusqu'à sa diffusion auprès des publics cibles. Il s'agira pour le lecteur de découvrir l'envers du décor à travers l'expérience de bibliothécaires pour lesquelles élargir le spectre de leurs compétences constitue le véritable enjeu du métier.

■ *Appolodoc* is een e-platform gewijd aan het leren van documentair onderzoek. Het werd door Noémie Claux voor haar eindwerk in gang gebracht en is door Aurélie Maroquin en haar collega's uit Léonard de Vinci Hogeschool voortgezet. *Appolodoc* is ontworpen voor beginners die documentaire onderzoeken moeten uitvoeren. Dit artikel zal de belangrijkste stappen doorlopen die bijgedragen hebben aan de creatie van *Appolodoc*, tot aan zijn verspreiding bij de doelgroepen. De lezer zal ontdekken wat zich achter de schermen afspeelt door de ervaring te delen van bibliothecarissen voor wie het uitbreiden van hun scala aan vaardigheden het echte issue vormt van het beroep

La plateforme *Appolodoc* offre un accompagnement à l'acquisition des compétences documentaires de base, destinée principalement aux étudiants en bachelier. Sa mission est de les informer, de manière ludique et interactive, à propos des différentes étapes de la recherche documentaire. Noémie Claux, étudiante à la tête d'un travail de fin d'études (TFE) passionnant et Aurélie Maroquin, bibliothécaire à la Haute Ecole Léonard de Vinci, vous présentent leur projet.

Du néant au Big Bang

À l'origine, il n'y avait rien. Puis des microparticules sont apparues, et, en se mélangeant, ont créé le Big Bang. L'univers naissait.

Que vous soyez adepte de la théorie du Big Bang ou que vous préféreriez celle du Rebond, de l'état stationnaire ou encore de l'univers inflationnaire¹, la naissance d'*Appolodoc* s'est déroulée de la manière suivante... Depuis quelques années, à la bibliothèque Vinci, nous avons vu notre métier évoluer. Si, au départ, nos missions relevaient essentiellement de la mise à disposition de documents dans les domaines étudiés dans nos instituts (soins infirmiers, diététique, chimie, électromécanique...), le besoin en formation des usagers s'est de plus en plus fait ressentir. C'est alors que des microparticules sont apparues. Certains d'entre nous sont entrés dans

les classes pour dispenser leur savoir le temps de quelques périodes de cours. Mais tous les cursus n'offraient pas cette possibilité. Des formations similaires ou complémentaires sont nées au sein même de la bibliothèque et n'ont cessé de se multiplier. Aujourd'hui, il est possible d'apprendre à manipuler différentes bases de données ainsi que divers outils d'aide à la rédaction de références bibliographiques.

Cependant, ces séances sont difficiles à planifier car les horaires et les niveaux diffèrent d'une section à l'autre et les bibliothécaires sont, il est vrai, trop peu nombreux pour permettre un accompagnement suffisant à l'ensemble des étudiants demandeurs. En outre, ces séances ont pour inconvénient de se focaliser sur un outil en particulier au détriment de la démarche globale de recherche documentaire.

Ainsi, nous avons eu l'idée de créer un cours en ligne reprenant les étapes de la recherche documentaire. Nous sommes partis de l'existant, ces microparticules de formations, pour créer la plateforme *Appolodoc*.

Appolo 1, Appolo 2, Appolo 3... *Appolodoc*

La recherche documentaire est rarement un cours suivi avec plaisir. En effet, grâce notamment à Google, les étudiants pensent que l'information est à portée de main et qu'ils sont capables de mener

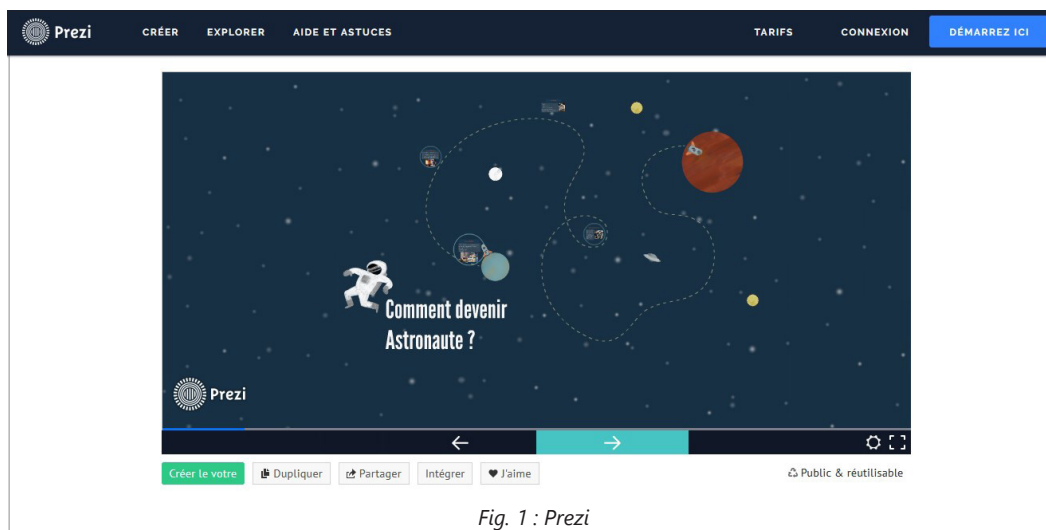


Fig. 1 : Prezi

des recherches fructueuses tout seuls. Ils éprouvent donc des difficultés à comprendre l'intérêt d'une démarche systématique de recherche². Ce manque d'intérêt pour la recherche documentaire a orienté notre démarche selon deux axes : la sensibilisation à l'importance d'une démarche rigoureuse à travers des mises en situation - confronté au bruit ou au silence documentaire, l'étudiant modifie sa stratégie - et la volonté d'aborder la recherche documentaire de manière ludique.

Dans la suite de cet article, nous allons développer la définition du contenu de la plateforme, les composantes pédagogiques ainsi que les moyens technologiques. Mais intéressons-nous d'abord à son nom : *Appolodoc*. D'où vient-il ?

Tout a commencé lors de notre réflexion concernant l'apparence finale de la plateforme. Plusieurs contraintes se sont immédiatement imposées à nous. Nous voulions donner une visibilité aux étapes de la recherche documentaire mais également au côté itératif du processus. Nous nous sommes alors mises en quête de modèles visuels représentant un cycle ; nous sommes finalement tombées sur un modèle Prezi³ - logiciel de présentation - illustrant un voyage dans l'espace. Nous avons alors eu un déclic. L'astronomie est une thématique très large qui peut faire intervenir plusieurs facettes - nous abordons entre autres la santé ou l'alimentation des astronautes. Elle intéresse de nombreuses personnes et en rebute peu. L'actualité est également foisonnante et cela promettait des recherches fructueuses sur de nombreux outils.

Une fois la thématique trouvée, nous avons eu recours à la méthode du brainstorming. Nous nous sommes armées d'un tableau blanc et de feutres et nous avons listé un maximum de mots relatifs à la thématique spatiale. Nous avons également mis à contribution nos usagers grâce à un second tableau

situé dans le hall de la bibliothèque - il nous a permis d'élargir nos horizons et d'impliquer nos usagers. Comme nous désirions introduire à la fois le concept de "recherche documentaire" et la thématique de l'espace dans le titre de la plateforme, nous avons combiné "Appolo" et "doc".

Ces brainstorming(s) nous ont également été utiles lors de la recherche d'exemples et lors de la création des quizz. Notre tableau nous a accompagnées tout au long de la rédaction, notamment lors des pannes d'inspiration.

Une petite anecdote concernant le Professeur Klarenc - que vous découvrirez plus tard - : il s'agit d'un prénom écrit par un de nos usagers qui a eu droit plus tard à des petits cœurs en complément et à un commentaire plutôt réjouissant - "Le plus beau !!!!". Nous l'avons donc adopté lors de la naissance de notre Professeur.

A la rencontre des apprentis astronautes

Comme vous pouvez l'imaginer, la réalisation d'un parcours de formation en e-Learning sur la recherche documentaire requiert bien des étapes. Le professionnel de l'information et de la documentation, confronté à ce nouveau défi, se devra d'appréhender chacune des étapes et de la replacer dans le contexte de l'institution pour laquelle il travaille.

Rappelons que notre outil s'adresse à trois types de publics différents : les étudiants, les enseignants et les bibliothécaires de la Haute Ecole Léonard De Vinci. Concernant les premiers, il nous a paru essentiel au cours du projet de nous poser la question de savoir où se situaient leurs connaissances dans le domaine de la recherche documentaire. En effet, au bloc 1, on peut imaginer qu'un certain nombre d'étudiants proviennent de filières, d'orientations ou encore d'écoles différentes...

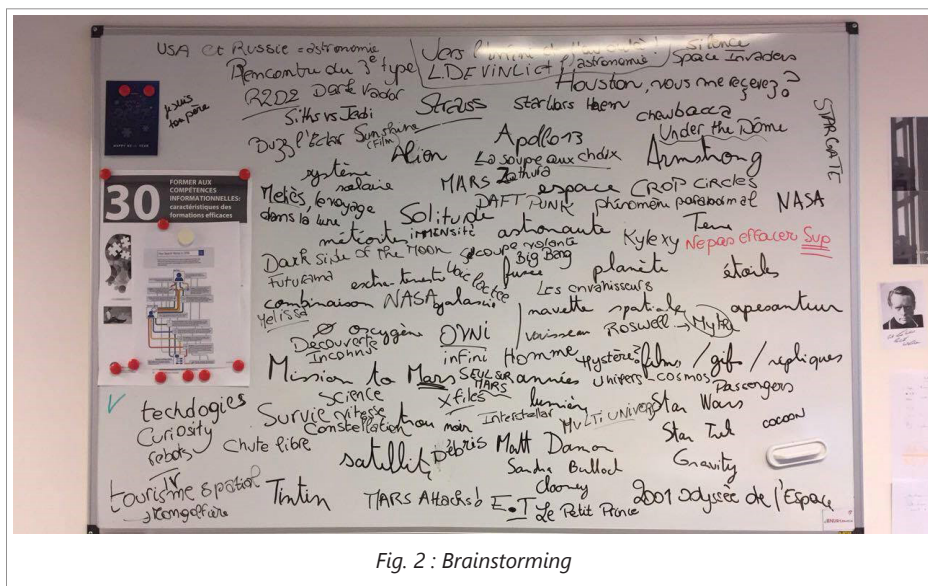


Fig. 2 : Brainstorming

Mais pour évaluer le niveau de nos apprenants, il était primordial de commencer par lister les compétences informationnelles auxquelles nous voulions les former. Définir ces compétences informationnelles n'est pas chose aisée. On peut dire qu'elles vont, d'une certaine manière, aider un individu à définir son besoin en information, mais aussi à le faire passer par toutes les étapes d'un processus de recherche induisant : la réflexion, la critique et l'analyse de l'information. Cette pratique des compétences informationnelles va, en réalité, aider l'étudiant à réaliser un certain nombre de tâches telles que la rédaction d'un travail académique ou de repérer l'information voulue.

Pour en revenir à notre situation de départ, et afin de tester ces fameuses compétences informationnelles, un questionnaire a été mis au point. Ce dernier a été inspiré et adapté de celui présent dans une *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1er cycle dans les universités québécoises*⁴ par les auteurs Diane Mittermeyer et Diane Quirion ainsi que la "Conférence des recteurs et des principaux des universités" du Québec (CREPUQ) en 2003 se trouvant en annexes à partir de la page 81 de l'ouvrage. Ce questionnaire a donc concrètement été transmis aux étudiants du bloc 1 du Parnasse-ISEI, de l'ECAM et de l'IPL.

Grâce à cette évaluation, les étudiants ont eu l'occasion, de s'exprimer par rapport au questionnaire mais aussi par rapport au projet en lui-même. De manière parfois implicite, ils ont mis en avant leurs difficultés par rapport à leur méthodologie de recherche et/ou à leur compréhension de la recherche documentaire. Certains ont donc saisi l'importance de savoir "bien" chercher ainsi que les notions de pertinence et de fiabilité des sources. Ce questionnaire a laissé la porte ouverte à une remise en question quant aux méthodes de recherche chez les étudiants. Il a également prouvé que certains aspects de la

recherche documentaire n'étaient pas maîtrisés et qu'il serait utile (judicieux) d'en développer certains dans la formation en e-Learning. Les étudiants ont donc parfois, de manière inconsciente, dessiné les contours des différents modules sur lesquels la formation a été construite.

En résumé, lorsqu'un projet de cette ampleur est réalisé dans le domaine pédagogique et suivant une thématique définie, il est indispensable de se poser les questions suivantes : Quelle est la situation actuelle ? Que savent-ils exactement ? De quelle manière peut-on évaluer les aptitudes/ les connaissances sur un sujet donné ? Quelle(s) conclusion(s) peut-on en tirer ?

Carnet de route

Comme toute mission spatiale, bien des aspects techniques sont à mettre en œuvre afin d'arriver à bon port ! En effet, les solutions informatiques que vous découvrirez par la suite sont une chose, mais réfléchir sur le contenu et donc de la pédagogie inhérente à la formation en est une autre. Pour ce faire, une des étapes majeures du projet a été de constituer le scénario pédagogique. Cela induit de manière implicite de réfléchir à la position du bibliothécaire-enseignant face à l'apprenant, et donc aux rôles endossés par chacun dans le cadre de la formation.

Le scénario pédagogique d'une formation en ligne (ou scénario global), c'est quoi ?

Il permet de réfléchir aux modalités d'une formation et de les situer sur une échelle linéaire. Concrètement, il définit la forme que va prendre la formation e-Learning. Il s'agit d'évaluer le niveau de distance ou de présence du formateur, si la médiatisation est riche ou faible, le caractère synchrone ou asynchrone

de la formation... Il permet également d'organiser la formation de manière temporelle, pédagogique ou administrative.

Dans notre voyage spatial, l'apprenant ne reçoit aucune certification mais il n'est pas pour autant livré à lui-même puisque la possibilité lui est donnée de contacter le bibliothécaire responsable du projet en cas de questions ou problèmes éventuels.

Comme nous l'avons dit précédemment, suivre un parcours de formation sur la recherche documentaire n'est pas toujours très passionnant du point de vue de l'étudiant... C'est pourquoi agrémenter ce parcours d'un caractère ludique en constitue un véritable leitmotiv ! L'humour est donc bel et bien présent tout au long du parcours, notamment grâce à un personnage fictif créé de toutes pièces : *le Professeur Klarenc*. Une simulation a été imaginée où le Professeur demande aux étudiants astronautes de l'aider dans certaines tâches. En mettant au point cette méthode d'apprentissage, nous étions convaincues du fait qu'apprendre d'une manière ludique mais sérieuse et efficace ! C'est avec cette idée en tête que nous avons agrémenté le contenu de la formation de ressources multimédias dans lesquelles l'aspect ludique transparait et que notre thématique spatiale s'inscrit en toile de fond de notre formation.

Le contenu se présente comme étant une sorte de boîte à outils où l'apprenant peut, à sa guise, piocher en fonction de ses besoins ou de ses envies, les ressources ou exercices d'auto-évaluation qu'il souhaite effectuer. En effet, il convient de se rappeler

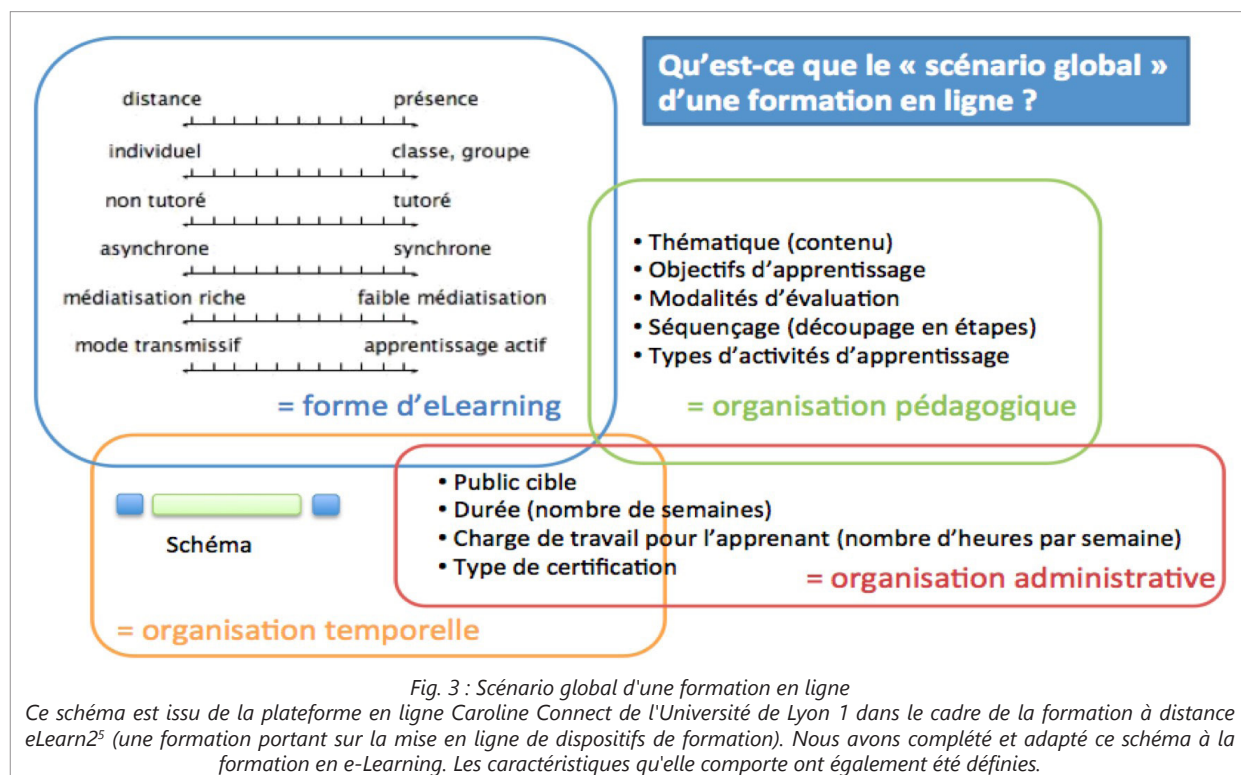
que cette formation n'est pas obligatoire. L'idée est bien que l'apprenant puisse réaliser le module qu'il souhaite quand il le souhaite.

Au cours du projet, nous avons toujours considéré que notre rôle en tant que bibliothécaire exerçant dans un milieu pédagogique va au-delà de la mise à disposition d'outils et de ressources à destination d'un public constitué d'étudiants et d'enseignants. La formation à l'utilisation des outils documentaires et leur accompagnement quotidien fait partie intégrante de notre métier. Avec *Appolodoc*, nous proposons une méthode alternative d'accompagnement de l'utilisateur à la recherche documentaire tout en prenant compte des différents types d'apprentissage et en utilisant les avantages que peut offrir l'e-Learning.

Construction de la fusée

Le bibliothécaire-documentaliste, de par sa fonction, est régulièrement amené à porter différentes casquettes. Il est certes un professionnel de l'information et de la documentation, mais, pour mener à bien ses missions, il devient, comme nous l'avons vu, formateur mais également apprenti informaticien. En effet, les nouvelles technologies fournissent des outils extrêmement riches pour construire des dispositifs d'apprentissage... à condition de savoir les manier.

Si nous n'avons finalement pas utilisé le Prezi sur la thématique de l'espace, nous avons eu besoin de nombreux outils pour construire notre plateforme. Il fallait créer et structurer du contenu textuel, audio et vidéo, le mettre en ligne et l'analyser. Listons les



différents outils et logiciels qui nous ont permis de construire *Appolodoc* :

- Scenari⁶, une chaîne éditoriale inspirée de LaTeX
- le langage html/css – pour la page d'accueil (d'après un modèle issu de TemplateMonster⁷)
- Final Cut Pro, un logiciel de montage vidéo
- FileZilla pour la mise en ligne
- Google Analytics, pour la récolte des données

Ces différents outils ont été découverts au fur et à mesure de nos recherches. En effet, c'est en analysant d'autres projets que nous avons pu construire *Appolodoc*. Entre autres démarches inspirantes, citons :

- Biblio-Jack⁸ (Université Catholique de Louvain (UCL))
- Infotrack⁹ (Université de Genève)
- Infosphère¹⁰ (Université du Québec à Montréal (UQAM))
- Arbradoc¹¹ (Université de Paris8)
- AccroDoc¹² (Université de Lyon)
- Recherche documentaire USPC¹³ (Université Paris-Sorbonne)
- Les MOOC's de l'Université de Nantes¹⁴

Nous vous laissons découvrir ces différentes plateformes ou vidéos qui vous donneront une bonne idée de ce que l'e-Learning peut offrir en recherche documentaire.

L'exploitation des outils technologiques nous a confirmé l'importance de la capacité d'auto-apprentissage du bibliothécaire-documentaliste, sans cesse confronté à de nouveaux défis. Heureusement, nous avons pu compter sur quelques personnes-ressources au sein de la Haute Ecole Léonard de Vinci.

Check up avant le décollage

3, 2, 1...Prêts ? Parrr...Non attendez Houston ! Avant de lancer le décollage, il ne faut pas oublier de faire le "check up" de notre dispositif afin de s'assurer qu'il soit le plus opérationnel possible. Nous avons donc mis en place un système de feedback permettant à la fois de faire tester le premier module de la formation intitulé "Préparer la recherche" et de récolter des avis concernant notre plateforme e-Learning. Un questionnaire a été créé et diffusé à nos différents publics cibles.

Attendez une minute... On peut revenir sur le check up ? Un questionnaire de quelques questions permet-il à lui seul de récolter un vrai feedback sur un module de formation en ligne ? La réponse semble couler de source : NON.

Néanmoins, l'avantage de ce procédé a été de poser des questions "qualitatives" larges qui ont permis aux répondants de situer leur réponse sur une échelle

linéaire de 0 à 5 et surtout de pouvoir la justifier grâce à un espace de commentaires.

Ces questions ont porté sur différents aspects tels que : le design de la plateforme, la quantité d'informations présentes (images, vidéos, textes), le niveau de difficulté des exercices, l'aspect ludique de la formation... En fin de ce questionnaire, nous avons une dernière fois sollicité les répondants quant à ce qui pourrait être amélioré.

Il va sans dire que nous avons été ravies de voir nos apprentis astronautes désireux de collaborer avec nous et également conscients du fait qu'il s'agit d'un outil qui leur est totalement destiné.

Ces feedbacks récoltés nous ont apporté un réel éclairage quant aux besoins des étudiants et surtout de savoir s'ils ont été satisfaits ou non à différents niveaux. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs trouvé que l'humour et les côtés ludiques présents dans la formation leur ont apporté une certaine originalité voire une plus-value.

Néanmoins, on peut retenir que n'utiliser que la seule voie du questionnaire ne suffit pas à établir que la formation satisfait l'ensemble de notre public. D'autres méthodes liées à l'observation sur le terrain ou de récoltes de données quantitatives ou d'informations qualitatives auraient pu être mise en œuvre. Ainsi, cela pourrait être une piste à ne pas négliger pour la suite du projet.

Le bibliothécaire, le documentaliste, le professionnel de l'information et de la documentation, le... peu importe le qualificatif qu'il se donne, il est certain qu'il a un rôle à jouer dans l'apprentissage des compétences informationnelles. Dans un projet e-Learning, il est important de s'entourer de collègues ou personnes ressources afin de réunir ensemble nos compétences et nos expertises. Sans oublier que l'e-Learning requiert également une réflexion perpétuelle, une créativité omniprésente, de la technique associée à un savoir-faire pratique !

Vers l'infini et l'au-delà

Au cours de l'année académique 2016-2017, nous avons pu lancer notre fusée. Les compétences ont été ciblées, la ligne éditoriale définie et les partenaires impliqués. Même si le chemin à parcourir reste long, les premiers retours sont positifs tant du côté des enseignants que des étudiants. L'année 2017-2018 sera celle des premières utilisations concrètes en prérequis des formations aux bases de données organisées par les bibliothèques mais aussi dans le cadre des cours de "fondamentaux de la recherche" en bloc 1 du bachelier d'infirmiers responsable de

soins généraux. Notre objectif est de continuer le développement de la plateforme avec le module sur le plagiat ainsi que celui sur la sélection des documents. Mais aussi de renforcer la promotion et de convaincre notre hiérarchie de consacrer des ressources au projet. C'est pourquoi nous utilisons différents outils formels (Google Analytics, questionnaires) ou informels (discussions) pour recueillir des feedbacks des utilisateurs de la plateforme.

En conclusion, nous espérons qu'*Appolodoc* pourra accompagner nos étudiants dans leur apprentissage de la recherche documentaire et motivera les enseignants et bibliothécaires à aller plus loin dans leurs formations. Nous espérons également qu'il inspirera nos collègues d'autres institutions et les aidera à se lancer dans l'aventure de l'e-Learning. Il restera pour nous un projet collaboratif qui nous a

permis de grandir professionnellement et de nous dépasser.

Prêts pour le décollage ?

Rendez -vous sur <<http://appolodoc.vinci.be>> !

Aurélie Maroquin

Noémie Claux

Bibliothèque Vinci

Place de l'Alma, 2

1200 Woluwe-saint-Lambert

aurelie.maroquin@vinci.be

noemie.claux@gmail.com

<http://appolodoc.vinci.be>

Novembre 2017



Bibliographie

Benrouane, Sid Ahmed. *Guide pratique du e-learning - Conception, stratégie et pédagogie avec Moodle*. Dunod, 2011. ISBN 978-2-10-055786-8

Lebrun, Marcel. *Elearning pour enseigner et apprendre: allier pédagogie et technologie*. Académia-Bruylant, 2005. ISBN 978-2-87209-789-0

Lebrun, Marcel ; Smidts, Denis ; Bricoult, Geneviève. *Comment construire un dispositif de formation? Enseignants, formateurs, concepteurs elearning*. De Boeck, 2011. ISBN 978-2-8041-6347-1

Paolini, Christine. *Tous formateurs ! Méthodes et techniques pédagogiques pour partager son savoir-faire*. 3e édition. Gereso Edition, 2017. ISBN 978-2- 35953-420-7

Notes

1. Epoch Times. *3 théories cosmologiques alternatives à celle du Big Bang* [en ligne]. (consulté le 7 octobre 2017). <http://www.epochtimes.fr/3-alternatives-au-big-bang-10039.html>
2. Ces propos sont issus de nos propres constatations et peuvent différer d'un environnement à l'autre.
3. Prezi. [en ligne]. (consulté le 7 octobre 2017). <https://prezi.com/fr/>
4. Mittermeyer Diane, Quirion Diane et Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1er cycle dans les universités québécoises* [en ligne]. Bibliothèque nationale du Québec, 2003 (consulté le 4 août 2017). http://responsable.unige.ch/assets/files/etude_22_4.pdf
5. Claroline Connect : Université de Lyon 1. *Le scénario global d'une formation en ligne (activité 2.3.2)* [en ligne]. (consulté le 7 octobre 2017). <https://clarolineconnect.univ-lyon1.fr/resource/open/text/29619>
6. Scenari.org. *Portail de la communauté Scenari* [en ligne]. <https://scenari.org/> (consulté le 7 octobre 2017).
7. *TemplateMonster* [en ligne]. <https://www.templatemonster.com> (consulté le 9 octobre 2017).
8. Université catholique de Louvain (UCL). *BiblioJack, le B.A. ba des bibliothèques* [en ligne]. <https://uclouvain.be/fr/bibliotheques/biblijack.html> (consulté le 9 octobre 2017)
9. Université de Genève. *Infotrack* [en ligne]. <https://infotrack.unige.ch/> (consulté le 9 octobre 2017)
10. www.infosphere.uqam.ca/ (consulté le 9 octobre 2017)
11. Université de Paris8. *Arbradoc : autoformation à la recherche documentaire* [en ligne]. <http://arbradoc.bu.univ-paris8.fr/> (consulté le 9 octobre 2017)
12. Université de Lyon. *Accrodoc* [en ligne]. <http://scdaskal.univ-lyon2.fr/acrodoc/> (consulté le 9 octobre 2017)
13. Université Sorbonne Paris Cité (USPC). *Recherche documentaire USPC* [en ligne]. <https://moodle.uspc.fr/course/view.php?id=7> (consulté le 9 octobre 2017)
14. Université de Nantes – BU Santé. *Madoc* [en ligne]. <http://madoc.univ-nantes.fr/course/view.php?id=25161> (consulté le 9 octobre 2017)

OUVERTURE DU DOMAIN NAME SYSTEM DE 2012 IMPACTS DE L'ARRIVÉE DES NEW GTLD SUR LE MARCHÉ

Margot WATY

Diplômée du Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (Université Libre de Bruxelles).

L'auteur a reçu le prix ABD-BVD 2017 pour son travail de fin d'études intitulé *Ouverture du Domain Name Systems de 2012. Impact de l'arrivée des new gTLD sur l'écosystème des noms de domaine*, présenté en juin 2016 à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) en vue de l'obtention du titre de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication. Cet article aborde quelques points forts de ce travail.

De auteur mocht de ABD-BVD Prijs 2017 in ontvangst nemen voor zijn eindwerk getiteld *Ouverture du Domain Name Systems de 2012. Impact de l'arrivée des new gTLD sur l'écosystème des noms de domaine*, hetwelk werd verdedigd in juni 2016 in de Universiteit Libre de Bruxelles (ULB) te Brussel, teneinde het behalen van Master en sciences et technologies de l'information et de la communication. Dit artikel haalt een paar sterke punten aan van dit werk.

■ Le Domain Name System (DNS) se situe à la base de la gestion des identifiants uniques sur Internet. Les noms de domaine renvoyant à l'interface humainement lisible des adresses IP, leur administration a des répercussions sur trois dimensions : technique, économique et politique. En 2012, le DNS entreprend une ouverture historique et accueille des centaines de nouvelles extensions en son sein. Cet article expose quelques clés de lecture sur le sujet ainsi que sur les enjeux et impacts de l'ouverture du système.

■ Het Domain Name System (DNS) is een netwerkprotocol waarmee unieke identificatie-adressen op het internet worden beheerd. De domeinnamen die wij te zien krijgen, zijn de menselijk leesbare "vertaling" van IP-adressen. De toekenning ervan heeft gevolgen op drie vlakken: technisch, economisch en politiek. In 2012 werd het DNS geopend en kwamen er honderden nieuwe extensies bij. Dit artikel behandelt de belangrijkste lectuur over dit onderwerp en over de doelstellingen en de impact van de opening van het systeem.

Tous les jours, nous introduisons des dizaines de noms de domaine dans nos navigateurs sans nous rendre compte de leurs rôles cruciaux dans la gestion de l'information sur Internet. Ils sont l'interface humainement lisible des adresses IP, identifiants uniques sur Internet. Si la valeur d'un identifiant unique repose sur son unicité, la chaîne de caractères qui lui est associée l'est tout autant. Le cas du géant Google en est une belle illustration. A l'origine, celui-ci tire son nom de "googol", le terme mathématique pour 10 puissance 100. Ce nom a été proposé afin de refléter la mission de l'entreprise d'organiser l'immense quantité d'informations disponibles en ligne. La rumeur veut qu'une faute d'encodage soit à l'origine du google.com. Malheureusement, le choix du nom du légendaire moteur de recherche n'est pas le simple fruit du hasard. Il se dit que celui-ci a volontairement été modifié, car le nom de domaine googol.com avait déjà été attribué. Cette petite anecdote illustre bien l'importance de l'impact des noms de domaine sur la représentation que l'on peut se faire en ligne.

De nos jours où Internet est devenu la principale source d'information, l'absence de présence numérique engendre un discrédit ainsi qu'un manque de professionnalisme pour tout type d'acteur. En effet, une présence en ligne constitue une vitrine pour le monde extérieur

et une identité numérique élaborée apportera du crédit à son propriétaire. La possession de son propre nom de domaine en représente l'étape ultime, la possession d'un espace virtuel, d'un "real-estate" virtuel. En 2012, le Domain Name System (DNS) s'est étendu à de nouvelles extensions. A côté des coutumiers .com, .be, .net, .name etc., une série de nouvelles extensions sont actuellement disponibles sur le marché. Il est à présent possible d'obtenir une adresse web telles que <http://www.pierre.brussels>, <http://www.ilove.flowers>, <http://www.produits.bio> ou encore <http://www.stic.best>. En introduisant un choix très diversifié allant de termes génériques (comme .photography ou .news), à des dénominations géographiques (telles que .gent ou .quebec) et des noms de marques déposées (comme .apple ou .bnpparibas), cette ouverture du système a permis de renforcer et de spécifier l'identité des espaces virtuels. De plus, la vente et la maintenance des noms de domaine représentent une industrie pesant plusieurs millions de dollars ; la libéralisation de celle-ci a engendré une série de changements au sein du marché. A côté de cette dimension économique, l'administration du DNS implique deux autres dimensions : technique et politique.

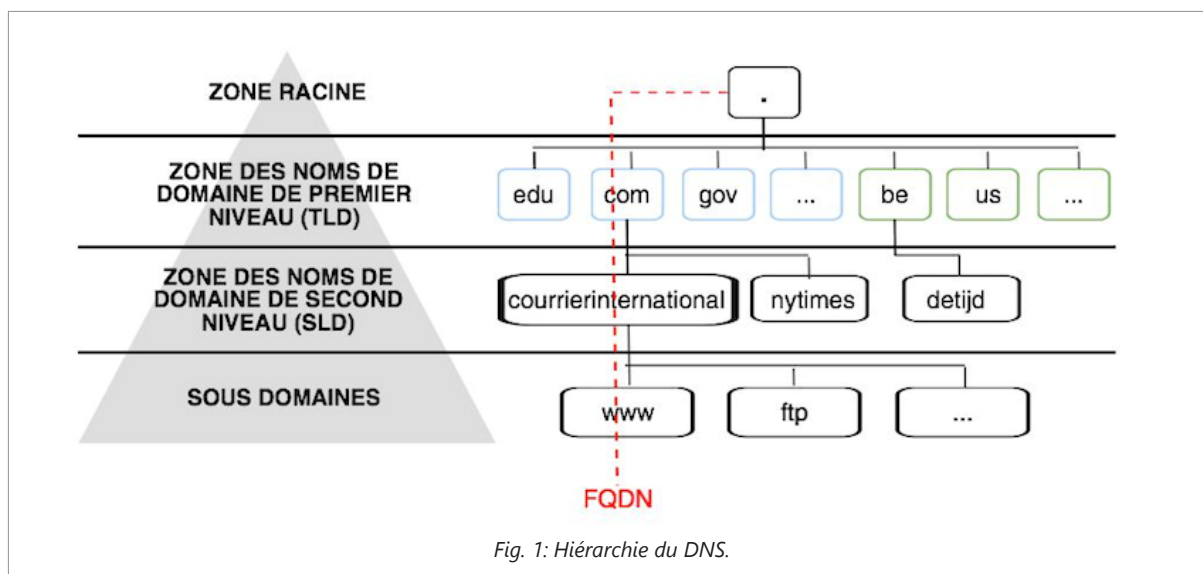


Fig. 1: Hiérarchie du DNS.

Pour cerner les impacts économiques, techniques et politiques des noms de domaine, il est nécessaire de comprendre les enjeux du système dans lequel ils s'insèrent. Comme mentionné précédemment, les noms de domaine correspondent à des adresses IP et jouent un rôle crucial dans la gestion des données sur Internet. Tel que l'ADN représente l'identifiant naturel qui distingue chaque être vivant d'un autre, le concept d'identifiant unique peut être assigné à tout élément singulier dans l'univers. L'application de celui-ci dans un environnement défini offre un contexte propice à une interaction cohérente, car il permet la distinction des divers éléments en son sein.

La coordination des identifiants uniques sur Internet s'effectue sur deux niveaux distincts. Premièrement, par la définition d'un espace commun d'adressage qui se base sur la suite de protocoles TCP/IP et où les adresses IP sont désignées comme valeurs identificatrices. Ensuite, par la mise en place de mécanismes d'attribution de ces valeurs uniques aux dispositifs de cet espace. C'est précisément ces processus d'attribution des adresses IP qui ont des répercussions techniques, économiques et politiques.

Tout d'abord, l'attribution d'identifiants nécessite une certaine rigueur d'organisation technique. En effet, l'objectif étant d'assigner une valeur exclusive à un élément d'un système, il faut pouvoir garantir qu'aucun autre élément n'ait reçu cette même valeur. Deux ordinateurs ne peuvent se voir assigner une même adresse IP à un même instant T au risque de rendre le système incohérent. Il faut s'assurer que la distribution d'adresses IP et des noms de domaine se fasse de manière coordonnée sur l'ensemble des réseaux.

Ensuite, le format des adresses IP fait de celles-ci des ressources limitées. Si leurs attributions sont mal

gérées, leurs épuisements pourraient bien s'accélérer. Afin d'éviter ce genre de situation, des mécanismes de contrôle ont été établis. Ceux-ci prennent la forme d'accords contractuels et de méthodes de paiement, garantissant une répartition plus pertinente. Les prises de décisions relatives à ces mécanismes de gestion sont exercées par une série d'acteurs.

Pour finir, les identifiants uniques sur Internet revêtent une certaine valeur selon leurs finalités d'utilisations. Si les adresses IP sont utilisées par des machines qui n'en manifestent aucun intérêt particulier, la valeur sémantique des noms de domaine est quant à elle convoitée par de nombreux utilisateurs. Cette dernière suscite l'établissement de politiques d'arbitrages au sein du DNS.

Depuis le développement commercial des réseaux au début des années 90 suite à l'arrivée du World Wide Web, le DNS s'est vu davantage sollicité de par une demande croissante de noms de domaine. En effet, Internet, devenu un outil de communication de masse, offrant de nouvelles perspectives au développement commercial, l'acquisition d'espaces virtuels a augmenté en proportion. Les noms de domaine devenant de réels points de références en ligne, leur potentiel économique s'est précisé et l'envie de stimuler ce marché naissant également.

Afin de mieux comprendre l'impact de l'ouverture de 2012, un détour par les fondements du système est nécessaire. Le DNS repose sur une structure arborescente où chaque nom de domaine renvoie à une zone de l'espace de nommage, ainsi qu'à toutes celles qui lui sont inférieures. Depuis 1998, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est responsable de la zone racine, point culminant du système.

Le schéma présenté ci-dessus expose brièvement les différents niveaux du DNS et l'acheminement de ceux-ci pour l'ensemble d'une adresse FQDN (Full Qualified Domain Name). Les Top-Level Domains, ou extensions, renvoient à la première zone du système empreinte d'une valeur sémantique. En effet, on y retrouve une première catégorisation : les generic Top-Level Domains ou gTLD (tels que .com, .org, .int, .edu, .mil, .gov, .net, etc.) et les country code Top-Level Domains ou ccTLD (tels que .be, .fr, .us, .jp, etc.). La première catégorie se caractérise, à l'origine, seulement par des secteurs d'activités. Par exemple, l'extension .edu se rapporte au domaine de l'éducation. La seconde catégorie se base quant à elle exclusivement sur la localisation géographique. Les entités en charge de la gestion de noms de domaine de la première zone sont connues sous le nom d'"opérateurs de registre". La zone des Top-Level Domains est ensuite suivie d'une zone contenant des Second Level Domains (SLD) et ainsi de suite.

L'ajout de nouvelles extensions a toujours été d'actualité, et ce, depuis la création du système. Si l'usage de la norme ISO-3166 sur les "Codes for the Representation of Names of Countries", a facilité la mise en place des ccTLD, la définition des gTLD n'a quant à elle pas été simple. En effet, il fallait définir un ensemble de catégories pouvant regrouper les adresses Web d'entités plus globales, plus universelles, en fonction des divers secteurs d'activités impliqués. Suite au revirement commercial du système, l'envie de stimuler la compétition au sein du marché était de plus en plus forte. L'ajout de nouvelles extensions offrait la possibilité de stimuler ce marché par l'entrée de nouveaux acteurs ainsi qu'au travers d'une augmentation du choix de l'offre. C'est l'ICANN qui a coordonné les premières ouvertures du système au cours des années 2000.

C'est ainsi qu'avant 2012, on dénombrait un total de 22 gTLD. Suite au succès relatif des nouvelles extensions initiées lors des premières expansions, l'ICANN se lance en 2012 dans une ouverture d'une tout autre ampleur. Contrairement aux ouvertures précédentes où le nombre d'extensions introduites était limité et où les candidats devaient appartenir à des secteurs précis, la dernière expansion est bien plus complète. D'une part, l'accès aux candidatures est libre et le nombre de TLD pouvant être introduit est illimité, d'autre part, l'ICANN n'impose pas de restriction quant au type d'extension et permet la création de TLD à caractère non latin (Internationalised Domain Names). Pour l'ICANN, "le programme des nouveaux gTLD permettra l'élargissement du premier niveau d'espace de noms d'Internet afin de faciliter la diversité, d'encourager la concurrence et d'améliorer l'utilité du système de noms de domaine (DNS)"¹

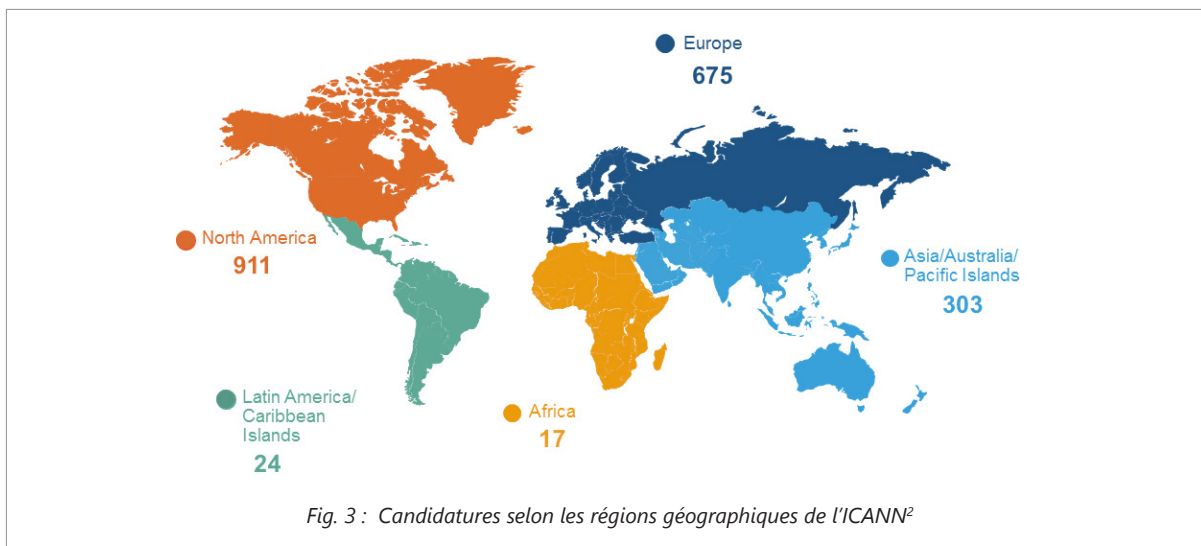
Au total, 1930 candidatures pour de nouvelles extensions ont été introduites. Parmi celles-ci, 230 chaînes de caractères sont convoitées par plus d'un candidat, 750 candidatures concernent des chaînes de caractères similaires et 116 demandes sont introduites pour des Internationalised Domain Names (IDN). On distingue également plusieurs types d'extensions introduites. A côté des 116 IDN, 84 candidatures se déclarent comme étant de type communautaire et 66 extensions renvoient à des localités géographiques. Cependant, ces catégorisations peuvent se confondre. Une extension écrite en chinois et qui renvoie vers une région chinoise revêt deux types de catégories : elle est de type IDN et de type géographique. Le reste des candidatures concerne des extensions plus génériques, ou sont porteuses de noms de marques déposées. Les possibilités étant quasi illimitées, la diversité des propositions complique l'établissement de catégories claires et distinctes.

.arp	1985
.com	1985
.edu	1985
.gov	1985
.mil	1985
.net	1985
.org	1985
.int	1988

.aero	2001
.biz	2001
.coop	2001
.info	2001
.museum	2001
.name	2001
.pro	2002
.cat	2005

.jobs	2005
.mobi	2005
.travel	2005
.tel	2006
.asia	2007
.xxx	2011

Fig. 2 : Ensemble des gTLD avant 2012.



La variété des propositions pour les new gTLD reflète également la variété des acteurs impliqués. En effet, cette ouverture a permis l'entrée d'un nouveau public au sein du système. A présent, des représentants de marques, de communautés, de régions ou de villes ainsi qu'un ensemble de grandes multinationales ont fait leur entrée en tant qu'entité de registre pour une ou plusieurs extensions. En effet, des géants tel que Google, Amazon ou encore Apple, ont introduit des candidatures. De plus, on remarque l'établissement de sociétés dont le seul but est d'acquérir de nouvelles extensions afin d'occuper entièrement sur le marché des noms de domaine, comme l'entreprise Donuts. Inc, fondée en 2010.

Ces constatations lors de l'entrée des candidatures, illustrent déjà les changements considérables au sein du Domain Name System, induits par cette expansion. L'analyse des changements et des répercussions de l'arrivée de nouvelles extensions a démontré que chaque dimension, technique, économique et politique du système a été affectée. Les constats suivants illustrent, de manière très brève, l'étendue de l'impact de l'ouverture de 2012.

Tout d'abord, l'ICANN a dû mettre en place une série de nouvelles politiques de gestion, qu'elle a régulièrement adapté afin de s'accorder avec l'ensemble des acteurs entrants et leurs contextes socioculturels respectifs. Sur le plan technique, elle a également dû effectuer quelques changements afin de pouvoir intégrer de façon quotidienne de nouveaux Top-Level Domains aux serveurs racines. S'assurer la cohérence du système et l'interaction des

nouveaux entrants avec celui-ci, sont des éléments cruciaux. Sur le plan financier, l'ICANN connaît une croissance économique. Septante pourcents de ses fonds sont dédiés au programme des new gTLD et ceux-ci sont obtenus via le processus de candidature des new gTLD.

Ensuite, les opérateurs de registres ayant acquis de nouvelles extensions ont également dû mettre en place des infrastructures techniques et implémenter des logiciels permettant d'accueillir celles-là. L'appel à des plates-formes d'hébergement externes a donc souvent eu lieu. En fonction de la finalité de l'extension, la communication et les efforts marketing autour de celle-ci varient. Cependant, l'esprit de concurrence n'est pas très présent à ce niveau du marché, car la finalité des extensions est relativement diversifiée. D'un point de vue économique, les entités de registres entretiennent le flou sur le sujet, mais on présume que l'industrie est un peu en dessous de ses attentes initiales. Toutefois, l'acquisition d'une extension est considérée comme un atout marketing important.

Actuellement, l'arrivée de nouvelles extensions sur le marché n'est pas encore très évidente auprès des personnes externes au secteur. Cependant, et malgré le fait que les new gTLD ne sont pas encore la norme, leur portée nécessite d'être mise en avant, car ils forgeront inévitablement l'Internet de demain.

Margot Waty
m.waty@icloud.com

Novembre 2017

Bibliographie

AITCHISON, Ron. *Pro DNS and BIND 10*. Springer, 2011. ISBN : 9781430230496.

BRICTEUX, Caroline. *Le pouvoir de réglementation des Etats sur le DNS*. Working Papers du Centre Perelman de Philosophie du Droit. Université Libre de Bruxelles, 2011.

ICANN. *Guide de candidature gTLD*. [en ligne]. sept. 2011. (consulté le 31/10/2017).
<<https://archive.icann.org/fr/topics/new-gtlds/rfp-clean-19sep11-fr.pdf>>

KATZ, ROSSTON, Gregory L. et SULLIVAN, Theresa. An economic framework for the analysis of the expansion of generic top-level domain names. In *White paper*, ICANN, (juin 2010). p. 8-33

L'histoire de Google. *Origine du nom Google*. [en ligne]. Blogspot, 2012. (consulté le 31/10/2017).
<<http://histoiregoogle.blogspot.be/p/origine-du-nom-google.html>>

MUELLER, *Ruling the Root : Internet Governance and the Taming of Cyberspace*. T. 1. The MIT Press, 2004. ISBN : 9780262632980.

NAZZARO, Edward. Welcome to the New Internet : The Great GTLD Experiment. In *Indonesian Journal of International & Comparative Law 1* (2014), p. 36.

ICANN. A New Season at ICANN. *ICANN Annual Report*. United States : ICANN, juin 2013, p. 67.
<<https://www.icann.org/en/system/files/files/annual-report-2013-en.pdf>>

WEINBERG, Jonathan. ICANN and the problem of legitimacy. (Internet Corporation for Assigned Names). In *Duke Law Journal 50.1* (oct. 2000), p. 187.

Notes

1. ICANN. Guide de candidature gTLD. [en ligne]. sept. 2011. (consulté le 31/10/2017).
<<https://archive.icann.org/fr/topics/new-gtlds/rfp-clean-19sep11-fr.pdf>>
2. ICANN. *New top-level domain name applications revealed*. [en ligne]. sept. 2011. (consulté le 31/10/2017).
<<https://newgtlds.icann.org/en/announcements-and-media/announcement-13jun12-en>>

L'OPEN ACCESS EN BELGIQUE FRANCOPHONE DU CÔTÉ DU DROIT ET DES JURISTES BIENTÔT UNE RÉALITÉ ?

François DESSEILLES

Responsable scientifique (droit et criminologie), Université de Liège - Bibliothèque Léon Graulich – Droit, Économie, Gestion et Sciences sociales

Laurence THYS

Conseillère juridique, Université de Liège - Direction générale du Réseau des Bibliothèques

■ Cet article s'attache à faire le point sur le cadre juridique qui entoure le mouvement du Libre Accès (Open Access) en Belgique ainsi qu'à analyser la pratique du milieu juridique eu égard à l'Open Access.

En ce qui concerne le cadre juridique, on remarque une volonté des autorités tant au niveau fédéral qu'au niveau de la Communauté française de Belgique de soutenir le mouvement et de promouvoir la libre circulation des résultats de la recherche scientifique à tout le moins lorsque celle-ci est financée en tout ou en partie par des fonds publics. Les textes en discussion ne sont certes pas exempts de défauts ; ils constituent néanmoins une avancée qui devrait épargner aux auteurs la tâche difficile de négocier avec les éditeurs le droit de déposer leurs contributions dans un répertoire, nonobstant la cession consentie.

L'analyse de la pratique du milieu juridique s'est d'abord concentrée sur celle des éditeurs juridiques belges et a permis de montrer qu'ils oscillent entre statu quo et anticipation dans leur approche individuelle voire collective de l'Open Access. L'intérêt s'est ensuite porté sur la documentation scientifique et juridique en accès libre en partant de l'examen du modèle classique de publication dominant la doctrine juridique, en passant par un des nouveaux canaux de diffusion de cette dernière – les blogs juridiques –, pour arriver aux quelques exemples de périodiques, principalement ou accessoirement juridiques, en accès libre. Enfin, il s'est agi de souligner la pratique du côté de la communauté universitaire et quelques initiatives en la matière¹.

■ Dit artikel geeft uitleg over het juridische kader rond de Open Access-beweging in België en analyseert de werkmethode omtrent Open Access in het juridische milieu.

Wat betreft dit juridische kader, merken we dat zowel de federale overheid als die van de Franse Gemeenschap van België deze beweging willen steunen en de vrije verspreiding van de resultaten van wetenschappelijk onderzoek promoten, zeker als dit gedeeltelijk of volledig gefinancierd is met overheidsgeld. De besproken teksten zijn zeker niet foutloos, maar toch vormen ze een vooruitgang die de auteurs de moeilijke taak bespaart te onderhandelen met uitgeverij over het recht om hun bijdragen in een repertorium op te nemen, ongeacht hun toestemming.

De analyse van de werkwijze in het juridische milieu concentreert zich in de eerste plaats op die van de Belgische juridische uitgeverijen en toont aan dat ze heen en weer slingeren tussen tevredenheid met de status quo en uitkijken naar de individuele of collectieve mogelijkheden van Open Access. Daarna gaat de interesse uit naar de wetenschappelijke en juridische documentatie die vrij beschikbaar is, gebaseerd op een onderzoek over het klassieke publicatiemodel in de juridische doctrine, wordt een van de nieuwe verspreidingskanalen van deze publicaties (juridische blogs) besproken en eindigt het artikel met enkele voorbeelden van hoofdzakelijk of deels juridische tijdschriften die vrij beschikbaar zijn. Tot slot werpt het een blik op de werkmethode in de universitaire wereld en enkele initiatieven op dit vlak¹.

Le Gouvernement de la Communauté française se mobilise en faveur de l'Open Access

A l'instar des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert la voie, il y a un peu plus d'un an, à une politique de libre accès aux publications scientifiques financées en tout ou en partie par des fonds publics. Ainsi, à l'initiative de Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, un avant-projet de décret a été adopté en 1^{re} lecture par le gouvernement le 5 octobre 2016.

Le contexte dans lequel cette nouvelle réglementation a vu le jour est connu de tous : hausse constante du coût des abonnements aux revues scientifiques souvent sans proportion avec l'évolution des budgets des universités, avènement de nouveaux modes de

diffusion de l'information, volonté d'accroître la visibilité de la recherche et d'assurer la préservation à long terme de la production scientifique des institutions universitaires et des centres de recherche.

Les principes qui sous-tendent le système sont simples et inspirés du dépôt institutionnel créé à l'Université de Liège en 2007 (ORBi, Open Repository and Bibliography²), reconnu aujourd'hui sur la scène internationale comme un modèle innovant qui a prouvé son efficacité (Liege Model) , à larges traits, ils peuvent se résumer comme suit :

- de manière générale et dans sa rédaction actuelle, le décret s'applique à toute publication issue d'un travail de recherche mené par des personnes bénéficiant de moyens publics, même dans le cas de travaux financés par des sources de financement non-publiques (fonds propres, mécénat, partenaires extérieurs, ...) ;

- dès acceptation par un éditeur, l'auteur a l'obligation de déposer dans une archive institutionnelle ouverte le texte intégral de la publication et pas seulement les métadonnées de celle-ci ;
- sont concernés concrètement, les publications acceptées dans un périodique paraissant au moins une fois par an ainsi que les actes de congrès, de colloques ou de séminaires, y compris les posters et affiches ; sont donc exclus les ouvrages et publications de vulgarisation ainsi que les créations réalisées au sein des Écoles Supérieures des Arts ;
- en principe, une fois déposée dans l'archive, la publication est rendue immédiatement accessible à tous librement et gratuitement ; par exception, une période d'embargo (de maximum 12 mois dans les disciplines des sciences humaines et sociales et de 6 mois dans les autres disciplines) peut être mise en place lorsque l'auteur y est tenu conventionnellement ;
- enfin, pour assurer l'effectivité des principes précités, le décret impose la prise en compte exclusive des listes de publications générées à partir desdites archives numériques dans le cadre des procédures de nomination, promotion et attribution de crédits de recherche.

Bien entendu, il s'agit d'un avant-projet qui sera très certainement encore modifié ; en effet, plusieurs incertitudes subsistent et doivent donc être clarifiées, notamment quant à son champ d'application, à sa compatibilité avec certaines législations en vigueur, en particulier la réglementation relative au droit d'auteur, au statut des publications antérieures à l'entrée en vigueur du décret, à la question particulière des co-publications lorsque le chercheur wallon n'est pas le "corresponding author" et ne dispose donc pas des droits sur la publication, au cas des recherches pour lesquelles le commanditaire pose certaines interdictions pour cause de secrets d'affaire, de défense ou de sécurité publique, etc. (V. Avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur n° 2017-04 du 7 février 2017³).

Il y a quelques mois, nous espérions que, malgré ces nécessaires remaniements, le décret puisse être rapidement adopté. Malheureusement, entretemps, le gouvernement a connu quelques péripéties politiques et on ne trouve plus actuellement aucune information officielle à ce sujet même s'il semble bien que le projet suscite toujours de l'intérêt.

Le pouvoir fédéral lui aussi favorable à l'Open Science

In fine, la solution pourrait bien venir du gouvernement fédéral sensible également, à la suite de la Recommandation européenne du 17 juillet 2012

sur l'accès et la préservation de l'information⁴, à la problématique du libre accès aux résultats de recherches financées par des fonds publics.

Ainsi, un avant-projet de loi est actuellement en discussion qui viserait à modifier le Code de droit économique, en particulier les dispositions relatives au contrat d'édition. En substance, l'intention serait de permettre à l'auteur, nonobstant le fait qu'il a cédé ses droits ou les a placés sous licence ordinaire ou exclusive, de mettre son article gratuitement à la disposition du public en libre accès moyennant le respect d'une période d'embargo de 6 à 12 mois après la première publication.

Le texte viserait exclusivement les articles de périodiques issus d'une recherche financée à hauteur de minimum 50 % par des fonds publics. Sont donc exclus les monographies, œuvres graphiques, logiciels, MOOC, supports à l'e-Learning, ...

Par ailleurs, seule la version "postprint auteur" de l'article serait concernée, c'est-à-dire la version acceptée pour publication (après révision par les pairs), mais sans la mise en page de l'éditeur.

L'avant-projet de loi a été une première fois discuté au sein du Conseil de la Propriété intellectuelle qui avait, pour l'occasion, invité divers représentants des milieux intéressés (universités, éditeurs, sociétés de gestion des droits, ...).

Sur le fond, le texte ne va pas sans soulever certaines difficultés : que se passe-t-il lorsque l'article est co-écrit, doit-on tenir compte du financement de chaque œuvre ou du financement de l'auteur, comment organiser la situation particulière mais extrêmement fréquente de la publication dans un périodique étranger, si la loi belge peut trouver à s'appliquer dans un contexte international, ne risque-t-on pas de voir les revues étrangères purement et simplement refuser de publier une contribution d'un auteur belge⁵ ?

La réflexion est donc très certainement toujours en cours. Toutefois, la suite et l'agenda du processus législatif ne sont pas connus ; d'aucuns parlent d'une adoption dans les prochains mois ; nous y serons attentifs.

La pratique des éditeurs juridiques belges entre statu quo et anticipation

En matière d'Open Access et en ce qui concerne les deux principaux éditeurs juridiques belges (le Groupe Larcier et Wolters Kluwer Belgium), la situation est plutôt statique sans qu'on puisse parler d'un dynamisme à venir. Face à nos interrogations, les éditeurs concernés ont répondu que des discussions étaient encore

pendantes à différents niveaux. Concrètement, un groupe de négociation rassemblant les acteurs du secteur (éditeurs scientifiques et représentants des universités francophones) a été mis sur pied il y a quelques années. L'objectif de ces négociations était la rédaction d'une clause contractuelle qui aurait été automatiquement intégrée aux contrats d'édition et qui aurait permis aux auteurs de déposer, à certaines conditions, leurs publications dans le répertoire de l'institution à laquelle ils appartiennent. Malheureusement, depuis deux ans, plus aucune réunion ne s'est tenue dans l'attente d'une prise de position commune à tous les éditeurs présents au sein de l'Association des Éditeurs Belges (ADEB).

La volonté exprimée par les éditeurs scientifiques de s'accorder d'abord sur une position commune qui serait ensuite négociée avec les interlocuteurs concernés, a pour conséquence qu'à ce jour, très peu de démarches concrètes ont été entreprises en matière d'Open Access par les éditeurs juridiques. Par exemple, le portail SHERPA-RoMEO⁶ – site Internet qui répertorie les politiques éditoriales en matière d'Open Access – ne mentionne que la politique de l'éditeur Intersentia. Plusieurs de ses titres ont été transférés, début 2017, chez l'éditeur anglo-saxon SAGE et SHERPA-RoMEO leur associe la couleur verte ("RoMEO green journal"). Les conditions "RoMEO green" fixées pour les différents titres transférés sont la possibilité pour l'auteur d'archiver sa prépublication et sa postpublication. Il ne peut cependant pas archiver la version publiée par l'éditeur ("*as published*" final version with layout and copy-editing changes cannot be archived but can be used on secure institutional intranet"), sauf donc en accès restreint⁷ sur le dépôt institutionnel de l'auteur⁸. Les titres restant édités par Intersentia sont quant à eux marqués en tant que "RoMEO white journals" c'est-à-dire que l'archivage n'est pas officiellement soutenu ("*archiving not formally supported*")⁹.

De manière générale, il semble bien que, dans l'attente d'une position officielle de l'ADEB permettant de relancer les négociations, une résolution provisoire a été définie par les éditeurs juridiques membres de l'association¹⁰. Cette position consiste à accepter la publication en Open Access, moyennant le respect d'un embargo de 12 mois, des publications scientifiques réalisées dans le cadre d'une recherche effectuée au sein d'institutions universitaires ou scientifiques belges francophones et financée par des fonds publics.

On peut présumer que tout éditeur juridique membre de l'ADEB suit cette position et autorise, moyennant le respect d'un embargo d'un an, l'auto-archivage en accès libre des publications précitées dans les revues émanant de ces éditeurs. Sont membres de l'ADEB selon son annuaire¹¹ : Academia – L'Harmattan,

Anthemis, Brepols Publishers, Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), Edi.pro, Groupe Larcier (Bruylant, Larcier, Larcier Business, Promoculture – Larcier), Homes International, La Charte, P.I.E. Peter Lang, Test-Achats, Wolters Kluwer, ainsi que les Presses de l'Université Saint-Louis, les Presses Universitaires de Bruxelles et les Presses universitaires de Namur. Toutefois, certains éditeurs semblent moins exigeants ; ainsi, le Groupe Larcier, lors d'une demande d'information, a mentionné en réponse "*le respect d'un embargo variant de 6 à 12 mois*". C'est aussi le cas de l'éditeur Anthemis qui réduit le délai d'embargo à 6 mois pour certains titres, notamment pour les ouvrages de la Commission Université-Palais de l'Université de Liège pour lesquels le contrat d'édition comprend une clause de "non-concurrence" ; celle-ci prévoit qu'un auteur peut reproduire sa contribution dans un but scientifique ou académique et qu'un auteur "*a la possibilité de présenter une version électronique de sa contribution sur son site personnel ou sur celui de l'institution universitaire ou scientifique à laquelle il appartient. Cette présentation ne peut pas être de nature à concurrencer directement l'exploitation de l'œuvre et elle ne peut avoir lieu au plus tôt six (6) mois après la publication de l'œuvre, sauf accord de l'Éditeur*".

La position commune indiquée *supra* est également suivie par certains éditeurs dont Wolters Kluwer quant aux demandes provenant d'auteurs néerlandophones.

La documentation scientifique et juridique en accès libre

Dans le monde juridique belge, c'est le modèle classique de publication qui prédomine. Le chercheur ou praticien du droit rédige sur base de ses recherches une contribution qu'il soumet à une revue. L'opération de révision par les pairs est bien souvent organisée et orchestrée par la revue elle-même (comité éditorial) et, le cas échéant, l'acceptation de la contribution ou du tapuscrit également. Cette étape de la révision par les pairs et de l'acceptation reste parfois exercée par l'éditeur. S'ensuit l'étape de la signature du contrat d'édition, souvent omise lors d'une publication dans un périodique. Il arrive que dans ce modèle des frais de publication soient à payer par l'auteur même. L'étape où l'éditeur garde un rôle essentiel est celle de la publication en tant que telle, soit la mise en page, la révision linguistique, la fabrication et la vente (abonnement dans le cas de périodiques). Il s'agit d'une diffusion partielle et, dans ce modèle classique, d'autres canaux de diffusion se sont fait jour dont les échanges de publications entre institutions ou encore la "voie verte"¹² de l'Open Access. À la fin du cycle qui compose ce modèle, les institutions de recherche, spécialement leurs bibliothèques, achètent aux éditeurs ou souscrivent auprès de ceux-ci des

abonnements aux revues scientifiques, ressources qu'elles mettent à disposition des chercheurs. Ce modèle majoritaire dans l'édition juridique belge ne garantit d'autre pérennité d'accès que celle qui consiste, pour les institutions concernées, à conserver l'édition de la revue au format papier (physique). Pire encore, la diffusion des ouvrages et revues juridiques au format électronique est bien souvent fondée sur un modèle économique qui lie l'achat du format papier à l'activation du titre au format électronique, sans accès pérenne à la ressource électronique. Il s'agit donc d'envisager également l'Open Access comme une possibilité d'accès pérenne à une publication scientifique.

On doit également se poser la question de savoir quelle est la plus-value de ce modèle classique dominant la doctrine juridique belge ?

Est-ce que les éditeurs valorisent mieux les publications que ne le ferait une institution utilisant une ressource libre ou promouvant une archive ouverte ? Les éditeurs répondent-ils mieux à l'accélération de la communication scientifique là où dans le cas de la "voie dorée"¹³ les publications sont rendues disponibles directement ? La diffusion offerte par les éditeurs est-elle démultipliée et offre-t-elle des garanties comme les garanties institutionnelles offertes dans le cas de l'accès libre pour la pérennité ou la maintenance ?

Par ailleurs, les blogs juridiques se multiplient et deviennent un autre canal de diffusion pour une certaine doctrine juridique¹⁴ et touchent un public nouveau. Ces blogs juridiques participent à l'évolution de la "mission de la doctrine"¹⁵. S'écartant de "l'édition la plus classique"¹⁶, il convient d'attirer l'attention sur le mode d'édition de ces blogs. Ils peuvent certes reprendre en quelque sorte le rôle des articles d'opinion publiés par les juristes dans la "grande presse". Ils y ressemblent effectivement, car ils conservent comme les articles de la "grande presse" certaines "caractéristiques ordinaires du travail doctrinal (argumentation savante, discussion)"¹⁷, mais tranchent aussi avec la doctrine de l'édition classique par leur "forme ramassée" et un moindre "appareil de notes". En ce qui concerne l'accès à ces ressources libres que sont les blogs juridiques, il convient de relever deux situations principales. La première est celle d'auteurs qui, plutôt individuellement, publient des billets ou articles sur des sites Internet, qui pèchent par leur existence précaire ; ces sites Internet peuvent être qualifiés de "voie grise", car ils consistent en la mise en ligne de littérature sans la participation d'un éditeur ou d'une université. Il semble qu'il faille ne pas considérer cette voie comme faisant partie de l'Open Access¹⁸.

La seconde est celle de blogs juridiques qui se sont au fil du temps en quelque sorte institutionnalisés (notamment ceux qui émanent ou sont adossés à un laboratoire, une unité ou un département de recherche et bénéficient parfois de l'appui ou du soutien d'une institution universitaire) ; cette situation nous autorise à croire à un accès plus pérenne à ces ressources. Qui plus est dans ce cas de figure, la présence d'éditeurs scientifiques et, parfois, d'un processus de révision par les pairs font en sorte que ces blogs juridiques revêtent bien une certaine "qualité doctrinale"¹⁹. Ce dernier type de blogs juridiques permet en effet de conjuguer la liberté d'expression des auteurs, la spontanéité et le renouvellement du mode d'écriture et de lecture du droit ainsi que du raisonnement juridique avec la mise en œuvre d'une ligne éditoriale destinée à mettre l'accent sur un courant ou une identité²⁰. Cette ligne éditoriale se "matérialise par des supports, des outils, une méthode, un cadre destinés à faciliter l'accès des lecteurs, internautes, aux contenus créés"²¹ et consolide un réseau d'auteurs notamment à l'aide d'organes et d'outils de travail plus classiques comme les comités scientifiques et éditoriaux. Ce constat permet justement de rapprocher ce type d'information juridique tant du *modus operandi* de l'édition classique que de la diffusion et de la pérennité caractéristiques du courant de l'Open Access.

En ce qui concerne la documentation scientifique et juridique en accès libre, il convient de distinguer, d'une part, les ouvrages et, d'autre part, les revues et périodiques. Pour les premiers, il nous semble que la doctrine belge²² n'ait pas encore acquis de réflexe, voire même d'intérêt, en faveur de l'édition Open Access.

Pour les seconds, il convient de souligner quelques initiatives, non de la part des éditeurs, mais de la part des revues elles-mêmes et des bibliothèques. Ainsi les revues : *C@hiers du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions*, *Cahiers de Sciences politiques de l'ULiège*, *Fédéralisme Régionalisme et Cahiers Mémoire et Politique* sont en libre accès sur le Portail de Publication de Périodiques Scientifiques (PoPuPS²³) initié par l'Université de Liège. Certaines revues (la revue *Pyramides* du Centre d'Etudes et de Recherches en Administration publique de l'Université Libre de Bruxelles) sont présentes sur des portails comme celui d'OpenEdition (qui a pour modèle économique une offre de services complémentaires payants, "freemium"). Ces deux portails sont représentatifs de la voie dorée d'accès libre à la littérature scientifique.

D'autres revues sont présentées sur leurs propres portails (ressources libres). C'est le cas de *Family & Law* : initiative belgo-néerlandaise, ce périodique en

accès libre dans le domaine du droit familial rassemble des contributions de droit belge et néerlandais.

Du côté de la communauté universitaire

Pour leur part, les Universités promeuvent, de manière générale, l'accès libre aux publications de leurs chercheurs par l'intermédiaire de répertoires institutionnels (archives ouvertes, principalement pour les universités francophones belges : *DIAL*²⁴ ; *DI-fusion*²⁵ ; *ORB*²⁶) ; les chercheurs y déposent, dans les délais prescrits par les éditeurs, leurs publications en accès libre, en fonction du mandat de leur institution. Par ailleurs, une initiative de la bibliothèque de droit de la Katholieke Universiteit Leuven (Bibliotheek Rechtsgeleerdheid, RBIB ; KU Leuven), avec l'accord des revues et éditeurs concernés, a permis de mettre à disposition en accès libre une grande partie des archives numérisées de plusieurs revues (*Tijdschrift voor privaatrecht*²⁷ ; *Rechtskundig weekblad*²⁸ ; *Jura Falconis. Juridisch wetenschappelijk studententijdschrift*²⁹) ainsi que de la jurisprudence (celle de la Cour de cassation³⁰). La RBIB de la KU Leuven a poursuivi cet effort, en partenariat avec le Groupe Larcier, par la numérisation des anciennes livraisons du *Journal des tribunaux*, toutefois toujours en accès restreint. Quant à l'édition d'ouvrages, Leuven University Press propose par exemple la voie dorée, moyennant une participation financière du côté de l'auteur pour la production de l'ouvrage, garantissant l'accès libre et direct à l'ouvrage édité (notamment sur *OAPEN Library*) en plus de la disponibilité de l'ouvrage au format imprimé.

Un avenir ouvert

Ces initiatives diverses et variées démontrent que, tant du côté académique que du côté politique, la réalisation des objectifs de l'Open Access se rapproche

à grand pas ; on peut donc espérer que l'accès libre aux publications – juridiques – francophones belges sera prochainement une réalité. En effet, si le décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques est adopté prochainement, les publications issues de recherches financées peu ou prou par des subventions publiques pourront et devront être diffusées en libre accès quelle que soit la politique de l'éditeur en la matière. Cependant, une position claire, commune et raisonnable des éditeurs scientifiques en concertation avec tous les acteurs du secteur (universités et auteurs scientifiques) n'en reste pas moins nécessaire pour éviter que les chercheurs ne soient, par le fait du décret, purement et simplement refusés par certains éditeurs, le libre choix de la revue dans laquelle ils publient étant un élément important de la sacro-sainte liberté académique.

François Deseilles

Université de Liège

Bibliothèque Léon Graulich – Droit, Économie,
Gestion et Sciences sociales

Quartier Agora - bât. B31 - Place des Orateurs 3
4000 Liège (Sart-Tilman)

Tél.: 04-366 32 71

fdesseilles@uliege.be

<http://lib.ulg.ac.be/fr/libraries/graulich>

Laurence Thys

Université de Liège

Direction générale du Réseau des Bibliothèques
Quartier Urbanistes 1 - Traverse des Architectes -

5D (B63d)

4000 Liège

Tél : 04-366 58 99

laurence.thys@uliege.be

Novembre 2017

Notes

1. La présente contribution est partiellement reprise d'un billet publié le 1er juin 2017 sur le blog juridique *Blogdroiteuropéen*, [en ligne] <<https://blogdroiteuropeen.com/2017/06/01/lopen-access-en-belgique-francophone-bientot-une-realite-par-francois-desseilles-et-laurence-thys/>> (consulté le 07/11/2017)..
2. ORBi, Open Repository and Bibliography. [en ligne] <<https://orbi.ulg.ac.be/>> (consulté le 07/11/2017)
3. *Avis de l'ARES n° 2017-04 du 7 février 2017. Avant-projet de décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (Open Access)*. Académie de recherche et d'enseignement supérieur [en ligne]. <<https://drive.google.com/file/d/OB0ekIYk3gGQpYkhyZWRMb3lWZk0/view>> (consulté le 07/11/2017)
4. *Recommandation de la Commission du 17.7.2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation*. Commission européenne [en ligne]. <https://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/recommendation-access-and-preservation-scientific-information_fr.pdf> (consulté le 07/11/2017)
5. À noter que sur cette question, dans la mesure où l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne ont déjà adopté des dispositions légales similaires en faveur de l'Open Access ou de l'Open Data, on imagine mal malgré tout comment les éditeurs pourraient boycotter la production scientifique de plusieurs États membres.

6. SHERPA/RoMEO - Publisher copyright policies & self-archiving. [en ligne] <<http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php>> (consulté le 07/11/2017)
7. Soit la possibilité pour l'auteur de définir, lors du dépôt d'une version de sa publication, un degré d'accessibilité. En l'occurrence, l'accès restreint n'accordant qu'un droit d'accès limité au document au sens où il est uniquement accessible en Intranet, aux membres du personnel de l'institution concernée après identification. L'accès aux autres utilisateurs ne peut se faire que via une demande de tiré à part effectuée le cas échéant directement à partir du dépôt institutionnel concerné. Sur l'échelle des droits d'accès (du moins restrictif vers le plus restrictif), l'accès restreint se situe entre l'accès ouvert avec embargo et l'accès privé (dans ce cas uniquement accessible aux auteurs et co-auteurs après identification) ; le degré d'accessibilité maximal étant l'accès ouvert lorsque le document est en Open Access (OA) et consultable par tous.
8. Ex. pour le *European Journal of Social Security* [en ligne] <<http://www.sherpa.ac.uk/romeo/search.php?source=journal&sourceid=23365&la=en&fldnum=1&mode=simple>> (consulté le 07/11/2017)
9. Un "RoMEO white journal" adopte donc les conditions suivantes d'archivage : l'auteur peut archiver sa prépublication après 12 mois d'embargo ; l'auteur peut archiver sa postpublication après 12 mois d'embargo ; l'auteur peut archiver la version publiée par l'éditeur après 12 mois d'embargo.
10. Comme indiqué par les éditeurs juridiques belges francophones suite à des échanges de courriels.
11. *Annuaire des éditeurs*. Association des Éditeurs Belges (ADEB) [en ligne]. <<http://adeb.be/editors>> (consulté le 07/11/2017)
12. "La voie verte qualifie l'auto-archivage par les chercheurs ou l'archivage par une tierce personne des articles dans des archives ouvertes. Elle correspond à la première stratégie préconisée dans l'Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert : "Auto-archivage : en premier lieu, les savants ont besoin d'outils et d'assistance pour déposer leurs articles de revues à comité de lecture dans des archives électroniques ouvertes, une pratique communément appelée auto-archivage". Anglais : green road, green OA, green road to OA, repository-mediated OA" (définition tirée du glossaire disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/spip.php?page=glossaire>> : Centre national de la recherche scientifique-Institut de l'Information Scientifique et Technique, Libre accès à l'information scientifique et technique, Actualités, problématiques et perspectives, <<http://openaccess.inist.fr/?+-Voie-verte-+>>).
13. "La voie dorée s'applique à la publication d'articles dans des revues en libre accès, quel que soit leur mode de financement. Elle correspond à la deuxième stratégie recommandée dans l'Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert : "Revues alternatives : en second lieu, les savants ont besoin des moyens pour lancer une nouvelle génération de revues alternatives engagées dans le libre accès et pour aider les revues existantes qui choisissent d'opérer la transition vers l'accès libre." Anglais : golden road, gold road, gold OA, journal-mediated OA" (définition tirée du glossaire disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/spip.php?page=glossaire>> : Centre national de la recherche scientifique-Institut de l'Information Scientifique et Technique, Libre accès à l'information scientifique et technique, Actualités, problématiques et perspectives, <<http://openaccess.inist.fr/?+-Voie-doree-+>>).
14. Au sens du "droit savant en quelque pays qu'il ait élu domicile" (P. Jestaz et C. Jamin, *La doctrine*, collection Méthodes du droit, Paris, Éditions Dalloz, 2004, p. 12.).
15. V. Ramette, "Le point de vue d'un éditeur sur la dématérialisation de la doctrine : le cas des blogs juridiques", in A.-S. Chambost, *Les blogs juridiques et la dématérialisation de la doctrine, Actes de la journée d'étude organisée par le Centre de Théorie et Analyse du Droit le 16 juin 2014*, collection Contextes. Culture du droit, Paris, L.G.D.J.-Lextenso Éditions, 2015, p. 169.
16. P. Jestaz, op. cit., p. 187.
17. Ibid.
18. C. Okret-Manville, *Enjeux de l'Open Access (1) : valoriser les publications en économie*, URFIST Bordeaux, 30 novembre 2015, [en ligne] <http://weburfirst.univ-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2015/12/20151130_URFIST-OKRET-MANVILLE-Enjeux-OA_Publications.pdf> (consulté le 07/11/2017).
19. Ibid.
20. V. Ramette, op. cit., p. 170.
21. V. Ramette, op. cit., p. 171
22. "La doctrine est l'ensemble des écrits dans lesquels ceux que l'on appelle les "auteurs" – les professeurs de droit, leurs assistants, plus largement des praticiens du droit – traitent des matières juridiques de manière abstraite et synthétique". (C. Nissen, F. Desseilles et A. Zians, *Méthodologie juridique : méthodologie de la recherche documentaire juridique*, 6e édition, collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2016, p. 255.
23. Portail de Publication de Périodiques Scientifiques. [en ligne] <<http://popups.ulg.ac.be/>> (consulté le 07/11/2017)
24. DIAL. Digital access to libraries. [en ligne] <<https://dial.uclouvain.be/Home/>> (consulté le 07/11/2017)
25. DI-fusion. Dépôt institutionnel de l'Université libre de Bruxelles. [en ligne] <<http://difusion.ulb.ac.be/>> (consulté le 07/11/2017)

26. ORBi, Open Repository and Bibliography. [en ligne] <<https://orbi.ulg.ac.be/>> (consulté le 07/11/2017)
27. Tijdschrift voor Privaatrecht. [en ligne] <<http://www.tpr.be/>> (consulté le 07/11/2017)
28. Rechtskundig weekblad. [en ligne] <<https://rw.be/archief/jaargang>> (consulté le 07/11/2017)
29. Jura Falconis. Juridisch wetenschappelijk studententijdschrift. [en ligne] <<https://www.law.kuleuven.be/apps/jura/>> (consulté le 07/11/2017)
30. Arresten Hof van Cassatie. [en ligne] <<https://bib.kuleuven.be/rbib/collecties-en-zoeken/arresten-van-het-hof-van-cassatie>> (consulté le 07/11/2017)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES TOUR D'HORIZON DES NOUVELLES OBLIGATIONS

Pierre-Yves THOUMSIN

Avocat au barreau de Bruxelles spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et Assistant à l'Université libre de Bruxelles (ULB)

■ Les données à caractère personnel sont devenues un véritable enjeu pour ceux qui y donnent accès, comme pour ceux qui les utilisent. Le nouveau "Règlement général sur la protection des données" (RGPD), qui est entré en vigueur en mai 2016, laisse aux entreprises et aux organisations jusqu'au 25 mai 2018 pour se plier aux nouvelles exigences. Il importe de prendre des dispositions afin de faciliter la transition vers la nouvelle réglementation. Cet article propose de prendre connaissance des concepts de base relatifs au traitement de données à caractère personnel, puis des nouveaux droits et obligations introduits par le RGPD. Quelles sont les conséquences pour le traitement des données à caractère personnel ? Comment gérer au quotidien les contraintes juridiques ? Comment mettre son organisation en conformité ?

■ Persoonsgegevens zijn een uitdaging geworden zowel voor wie ze ter beschikking stelt als voor de gebruiker. De nieuwe "Algemene Verordening Gegevensbescherming" (AVG), van kracht sinds mei 2016, laat aan bedrijven en organisaties tot 25 mei 2018 de tijd om aan de nieuwe eisen te voldoen. Vanaf nu dienen dan ook de nodige maatregelen getroffen te worden om de overgang naar de nieuwe regeling vlot te laten verlopen. Het artikel biedt een voorstel om kennis te nemen van de basisbegrippen van de verwerking van persoonsgegevens, en van de nieuwe rechten en plichten ingevoerd door de AVG. Wat zijn de gevolgen voor de verwerking van persoonsgegevens? Hoe dient dagdagelijks omgegaan te worden met de juridische vereisten? Hoe de regelgeving naleven?

RRGPD. L'acronyme désigne le Règlement Général sur la Protection des Données¹, applicable à compter du 25 mai 2018.

Depuis plusieurs mois, ces quatre lettres sont sur toutes les lèvres et tous les écrans : le droit de la protection des données à caractère personnel change et il faut être prêt ! Pourtant, parler d'une révolution serait trompeur.

La protection des données à caractère personnel fait déjà l'objet d'une réglementation étendue en Belgique, notamment par le biais de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Depuis 1995, la matière est également harmonisée au niveau européen par le biais d'une directive². Cette directive sert de substrat au RGPD, qui la met au goût du jour et l'étoffe considérablement³.

Le RGPD remplace ainsi une constellation de législations nationales par une réglementation unique et unifiée, avec pour objectif une plus grande harmonisation de la protection des données à caractère personnel en Europe.

Résumer en quelques pages les lignes de force d'un règlement de cette ampleur est une gageure. Dans le cadre de cette note synthétique, nous rappellerons d'abord les concepts de base du traitement de données à caractère personnel. Nous aborderons ensuite les droits étendus des personnes concernées par le traitement. Nous terminerons par les obligations corrélatives des responsables du traitement et les sanctions qui s'attachent à leur respect.

Le traitement de données à caractère personnel : notions de base

La notion de "traitement de données à caractère personnel" est particulièrement large, en sorte que tout organisme est potentiellement soumis aux obligations du RGPD.

La notion de "traitement" vise en effet toutes (ou tout ensemble d') opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données⁴. Le RGPD est applicable à tout traitement automatisé en tout ou en partie, ainsi qu'à tout traitement non automatisé de données contenues ou appelées à figurer dans un fichier⁵.

Les "données à caractère personnel" sont toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, telle qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ainsi que tout élément propre à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou encore sociale⁶. On parle de "personne concernée".

Un certain nombre de données dites sensibles bénéficient d'un statut particulier et d'un degré élevé de protection, il s'agit des données relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux convictions religieuses, à la santé et aux orientations sexuelles⁷. Signe des temps, le RGPD ajoute à la liste des données sensibles les données génétiques et biométriques utilisées aux fins d'identifier une personne physique de manière unique.

Le "responsable du traitement" est l'organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement⁸.

Les personnes concernées bénéficient de droits et les responsables du traitement se voient corrélativement imposer des obligations.

Le traitement des données à caractère personnel doit ainsi être conforme à six principes de base⁹ :

- les données doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (principes de licéité, loyauté et transparence) ;
- la collecte de données doit être effectuée pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et tout traitement ultérieur doit être compatible avec celles-ci (principe de limitation des finalités) ;
- il y a lieu de limiter les données à ce qui est adéquat, pertinent et nécessaire au regard des finalités (principe de minimisation des données) ;
- les données doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour et à défaut effacées ou rectifiées (principe d'exactitude) ;
- la durée de conservation des données ne doit pas excéder ce qui est nécessaire au regard des finalités (principe de limitation de la conservation) ;
- le responsable du traitement est tenu de garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, au moyen de mesures techniques et organisationnelles adéquates (principe d'intégrité et de confidentialité).

À ces principes s'ajoute désormais un principe général de responsabilité, au sens où le responsable du traitement est responsable du respect des principes précités et doit être en mesure de démontrer leur respect. Ce principe de responsabilité constitue le fil rouge du RGPD et des nouvelles obligations qu'il impose.

Des droits accrus pour les personnes concernées

Le RGPD étend considérablement les droits de la personne concernée.

Une information plus claire et plus complète

Premier changement notable : le renforcement du droit à l'information. La liste des informations à fournir à la personne concernée afin de recueillir son consentement est considérablement allongée et inclut désormais notamment les coordonnées du délégué à la protection des données, l'exposé des intérêts légitimes du responsable (lorsqu'ils servent de fondement au traitement), la mention de l'existence des droits d'effacement, de limitation,

d'opposition et de portabilité des données, la mention de l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, ou encore l'existence du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle¹⁰.

Afin de "rendre à l'utilisateur le contrôle de ses données", il est requis que ces informations lui soient communiquées sous une forme concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples.

Le RGPD instaure ainsi un "droit à la compréhension", visant à garantir un consentement éclairé de la personne concernée.

La consécration du droit à l'oubli

Dans la foulée de l'arrêt Google Spain de la Cour de justice de l'Union européenne¹¹, le RGPD consacre expressément le "droit à l'oubli", compris comme le droit à l'effacement de données qui ne sont plus nécessaires au regard des finalités, ou pour lesquelles le consentement a été retiré et pour lesquelles il n'existe plus d'autre fondement juridique¹². Si l'arrêt précité concernait spécifiquement le traitement effectué par les moteurs de recherche, le droit à l'effacement consacré par le RGPD s'étend potentiellement à tout type de traitement.

Émergence du droit à la portabilité des données

La personne concernée a désormais le droit d'exiger que le responsable du traitement lui fournisse une copie de ses données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. La personne concernée peut en outre exiger que ces données soient transmises à un autre responsable de traitement. Ce droit naît dès que le traitement est fondé sur le consentement de la personne concernée et qu'il est effectué à l'aide de procédés automatisés¹³.

Le profilage en ligne de mire

Le RGPD aborde une forme de traitement des données de plus en plus courante à l'heure des big data : le profilage. La notion vise "toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements pour cette personne physique"¹⁴.

Le profilage n'est ainsi autorisé que moyennant le consentement explicite de la personne concernée

ou dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution d'un contrat, lequel requiert par hypothèse un consentement. Le profilage est toutefois autorisé lorsque la législation de l'État membre l'autorise et que des mesures appropriées ont été prises pour la sauvegarde des droits et libertés individuels¹⁵.

Renforcement des obligations des responsables de traitement

Conformément au nouveau principe de responsabilité, le RGDP impose au responsable du traitement des obligations renforcées, tant au stade de la prévention du risque que de sa gestion, lorsqu'il se matérialise. On attend ainsi du responsable de traitement qu'il prenne les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir les droits des personnes concernées et la sécurité des données qui lui sont confiées.

Un consentement de qualité

Plus que jamais, le consentement au traitement de données à caractère personnel doit être éclairé.

Dès lors, s'il fait l'objet d'une déclaration écrite, il est désormais requis qu'il soit demandé de manière claire et distincte des autres questions, sous une forme compréhensible et aisément accessible, et en des termes clairs et simples¹⁶. S'il ne doit pas nécessairement être écrit, le consentement doit résulter d'un acte positif clair. Sont exclus le simple silence ou l'inactivité de la personne concernée, ou le recours à des cases cochées par défaut.

Dans ce contexte, il est important de vérifier le contenu des formulaires de consentement existants, de les compléter et le cas échéant de les clarifier.

Concernant spécialement les enfants, le traitement de leurs données à caractère personnel n'est licite que lorsque l'enfant est âgé d'au moins 16 ans. En-dessous de cet âge, le traitement n'est licite que si le consentement est donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant¹⁷. Il est toutefois loisible aux États membres de prévoir un âge inférieur, pour autant qu'il ne soit pas en-dessous de 13 ans.

La déclaration à la Commission de la protection de la vie privée remplacée par un registre des activités de traitement

Alors qu'auparavant les responsables de traitement étaient tenus de déclarer leurs activités à la Commission de la protection de la vie privée, ils doivent désormais tenir un registre à produire en cas de contrôle¹⁸.

Ce registre mentionnera notamment :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement et du délégué à la protection des données ;
- les finalités du traitement ;
- les catégories de personnes concernées et les catégories de données ;
- les catégories de destinataires ;
- l'éventuel transfert vers un pays tiers ;
- le délai d'effacement pour les différentes catégories ;
- une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

L'obligation de tenir un registre ne concerne en principe que les entreprises de plus de 250 employés. Toutefois, elle s'applique à toute entreprise qui opère un traitement de manière non occasionnelle, ou dont le traitement est risqué pour les droits et libertés de la personne concernée, ou porte sur des données sensibles ou des données relatives aux condamnations et infractions.

La Commission de la protection de la vie privée a publié sur son site un canevas de registre¹⁹.

Analyse d'impact

Lorsque le traitement présente un risque élevé pour les droits et libertés, notamment en raison du recours à de nouvelles technologies et compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, le responsable est tenu d'établir préalablement une analyse d'impact²⁰. Après avoir décrit les opérations envisagées et leurs finalités, l'analyse procèdera à l'évaluation de leur nécessité et de leur proportionnalité, des risques que le traitement présente pour les droits et libertés, ainsi que des mesures envisagées pour y faire face.

Si l'analyse d'impact révèle des risques élevés, le responsable sera tenu de consulter préalablement l'autorité de contrôle.

Le délégué à la protection des données

Le processus de responsabilisation passe également par une nouvelle figure : le délégué à la protection des données.

Sa désignation est obligatoire au sein des autorités et organismes publics, au sein d'organisations dont les activités exigent un suivi régulier et systématique à grande échelle des personnes concernées, et lorsque le traitement porte sur des données sensibles ou des condamnations pénales. En dehors de ces hypothèses, sa désignation est facultative²¹.

Le délégué à la protection des données est appelé à devenir le point de contact de l'organisation pour toute question relative à la protection des données, tant en interne en tant qu'organe consultatif que vis-à-vis de l'extérieur en tant que relais auprès des personnes concernées²².

Le délégué a pour mission d'informer et de conseiller le responsable de traitement, en portant un regard critique sur ses activités au regard du RGPD (notamment dans le cadre d'analyses d'impact). Il est le point de contact de l'autorité de contrôle, avec laquelle il coopère²³.

Gestion du risque lorsqu'il se produit

En cas de fuite de données, le responsable du traitement est désormais tenu d'en avvertir l'autorité de contrôle dans les 72 heures, sauf si cette violation n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes physiques concernées²⁴. La personne concernée doit également en être avertie, sauf si cela est disproportionné ou si des mesures utiles ont été prises en amont ou en aval²⁵.

Des sanctions véritablement dissuasives

Les autorités de contrôle – en Belgique la Commission de la protection de la vie privée – voient leurs pouvoirs considérablement renforcés. À cet égard, la réforme la plus notable est la capacité d'imposer des amendes administrative pouvant s'élever jusqu'à 20.000.000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent²⁶.

Conclusion

Sans révolutionner les principes relatifs au traitement de données à caractère personnel, le RGPD contraint les responsables du traitement à réexaminer leurs pratiques et à les mettre à jour.

Il est vrai que certaines figures nouvelles (délégué à la protection des données ou analyse d'impact) ne concerneront vraisemblablement que les organisations de grande taille, ou qui effectuent des traitements à grande échelle. Néanmoins, dès lors que des obligations de base sont également renforcées – principalement celles relatives au consentement –, tout responsable de traitement est tenu de s'interroger sur la conformité des traitements qu'il effectue, même s'ils sont plus limités.

Dans ce cadre, il est recommandé de consulter régulièrement les sites de la Commission de la protection de la vie privée²⁷ et du groupe de travail article 29²⁸, dont on attend qu'ils publient progressivement des lignes directrices et conseils relatifs à la mise en œuvre du RGPD.

Pierre-Yves Thoumsin

JVM Avocats
Place Stéphanie 6
1050 Bruxelles
Tél. : 02-289 00 20
Fax : 02-289 00 21
<http://www.jvm.be>
pierre-yves.thoumsin@jvm.be

Octobre 2017

NDLR : Pierre-Yves Thoumsin a présenté une partie du Doc'Moment du 18 septembre 2017 sur la protection des données. Les diapos de sa présentation et de celle de Caroline de Geest (Commission de protection de la vie privée) sont disponibles sur le site de l'ABD-BVD.

Notes

1. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
<<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32016R0679>> [en ligne] (consulté le 26/10/2017)
2. Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
<<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A31995L0046>> [en ligne] (consulté le 26/10/2017)
3. Alors que la directive contenait 34 articles, le règlement en compte désormais 99.
4. Art. 4, 2) du Règlement.
5. Art. 2, § 1.
6. Art. 4, 1).
7. Art. 9.
8. Art. 4, 7).

9. Art. 6.
10. Art. 13 et 14.
11. CJUE, 13 mai 2014, Google Spain, aff. C-131/12.
<<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1509048351799&uri=CELEX:62012CJ0131>> [en ligne]
(consulté le 26/10/2017)
12. Art. 17.
13. Art. 20.
14. Art. 22.
15. Art. 22.
16. Art. 7.
17. Art. 8.
18. Art. 30.
19. Modèle de Registre des activités de traitement. Commission de la protection de la vie privée.
<<https://www.privacycommission.be/fr/canevas-de-registre-des-activites-de-traitement>> [en ligne] (consulté le 26/10/2017)
20. Art. 35.
21. Art. 37.
22. Art. 38.
23. Art. 39.
24. Art. 33.
25. Art. 34.
26. Art. 83.
27. Commission de la protection de la vie privée. <<http://www.privacycommission.be>> [en ligne] (consulté le 26/10/2017)
28. Article 29 Working Party. European Commission - Justice and Consumers.
<http://ec.europa.eu/newsroom/just/item-detail.cfm?item_id=50083> [en ligne] (consulté le 26/10/2017)

PUBLIER LA LITTÉRATURE FRANÇAISE & ÉTRANGÈRE

- Joachim SCHNERF - Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2016. - Collection : Pratiques Éditoriales. - 118 p. - ISBN : 978-2-7654-1493-3.

Révolution tranquille dans le monde du livre...

Joachim Schnerf travaille pour les Éditions Gallimard, à Paris. C'est donc en bon connaisseur, actif à l'intérieur de l'industrie de l'édition, qu'il nous explique les rouages des publications. L'auteur a pris le point de vue plus précis de la publication de la littérature, française ou traduite en français, la spécialité de sa maison d'édition. Ce livre est un document très concret sur les différentes étapes du travail de l'éditeur : choisir et acquérir un texte, l'éditer, le promouvoir. Il ne verse pas dans le jargon de métier, ni dans les faux-semblants : il est très clair. Presqu'un guide de bonnes pratiques, pour les métiers de l'édition, pour les auteurs, pour les traducteurs !

Joachim Schnerf explique, à chacune des trois grandes étapes, le rôle de l'éditeur -ou du responsable éditorial dans les grandes structures- dans sa relation avec l'auteur. Une relation plus complexe qu'on ne se le figurerait, qui combine à la fois les objectifs économiques de la maison d'édition mais aussi un «coaching» de l'auteur pour atteindre une excellence, y compris avec des phases de refus de textes, ce qui est bon pour l'image de marque de l'éditeur : CQFD. En abordant les circuits de la traduction de textes étrangers, il nous emmène dans le monde étrange du "big business" international de l'édition, avec ses codes et ses stratégies. Et ses métiers particuliers : responsables de droits (droits à la réédition, à la traduction, etc., mais aussi droits dérivés, comme l'adaptation cinématographique), agents littéraires, scouts (des informateurs littéraires locaux des éditeurs). C'est donc un marché, concurrentiel, et les négociations sont délicates à gérer. Par exemple, la Foire du Livre de Francfort, en octobre, est un des grands moments du

marché des droits littéraires. Cependant, on reste aussi dans l'affect, et un auteur, français ou étranger, choisit, au-delà de ses avantages en avances (paiement avant publication) et en droits d'auteurs, un éditeur dont il se sent des affinités avec le catalogue. Enfin, le choix du traducteur est aussi essentiel pour une édition de qualité. Celui-ci sera, non seulement fin connaisseur de la langue d'origine, mais aura aussi une sensibilité littéraire pour le sujet du livre, un "coup de cœur", afin de pouvoir recréer l'œuvre dans sa langue.

Bien entendu, le livre parle aussi d'argent et de production : "En 2014, le chiffre d'affaire total des éditeurs {français} représente 2.652 millions d'euros" ; les cessions de droits à l'étranger représentent, cette année-là, 5,1 % de ce chiffre d'affaires ; la littérature, dans son acception large, représente un chiffre d'affaire de 626.797 millions d'euros en 2014. Il y a, en France, environ 2.500 éditeurs actifs. Toujours en 2014, il y eu 98.306 titres publiés et en ordre de grandeur, environ 570 millions de tirages mais seulement 80 % de cet ordre de grandeur de tirages ont été vendus (pas toujours des publications de l'année). Selon l'auteur, les chiffres sont relativement stables depuis 2000 (après une baisse générale des ventes), et la progression annuelle des ventes est de plus ou moins 1,2 %. Il n'aborde pas vraiment la question des livres numériques ; ils formeraient, toujours en 2014, 15,3 % du chiffre d'affaires en littérature, mais 63,8 % en sciences humaines et sociales. Les questions du tirage, du retraitage, du stock et de la diffusion sont donc essentielles pour le succès d'un livre, et au-delà, pour la survie de l'éditeur ; c'est une gestion économique qui ne s'improvise pas...

Dans la partie sur la promotion d'un livre, l'auteur est extrêmement précis sur les bonnes relations avec les libraires et les autres acteurs (diffusion commerciale), mais aussi sur la communication et le marketing : les plans médias, les festivals et les salons du livre, etc. Sans oublier les saisons littéraires, dont cette particularité française des prix littéraires de l'automne. Il y a fort à supposer que cette manière de fonctionner française est assez universelle, avec les nuances des particularités locales et surtout le poids des différentes langues comme marchés de masse. Cerise sur le gâteau, l'auteur nous propose, à la fin du livre, quatre passionnantes interviews : avec Boualem Sansal, écrivain ; avec Olivier Le Lay, traducteur ; avec Keren Elkaïm, journaliste littéraire ; avec Anne Ghisoli, libraire. C'est vraiment un bel ouvrage !

ENJEUX & DÉVELOPPEMENTS DE L'IMPRESSION À LA DEMANDE

▪ Émile MATHIEU ; Juliette PATISSIER - Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2016 - Collection : Pratiques Éditoriales - 126 p. - ISBN : 978-2-7654-1501-5.

Émile Mathieu et Juliette Patissier travaillent pour la société de diffusion de livres numériques e-Dantès. Ce sont donc de bons connaisseurs du marché du livre français. Avec cet ouvrage sur l'impression à la demande (IAD), ils ouvrent un champ de possibilités encore trop méconnues ! Ce livre est plus technique que le précédent, mais lisible pour le non-spécialiste ; il décrit les aspects techniques, économiques et même juridiques de l'IAD, dans le contexte de l'édition. Pour résumer, il y aurait, à court et à moyen terme, deux grandes opportunités éditoriales offertes par le développement rapide de l'IAD : l'impression de livres pure players numériques ; la réimpression à la demande de livres publiés en papier, à petits tirages et/ou en fin de processus de vente, ce qui leur permet de rester au catalogue tout en allégeant les stocks...

Car la gestion des stocks est l'une des faces sombres de l'édition. Un souci permanent. Une source de pertes autant que de profits. Le fisc français a d'ailleurs donné des conditions particulières, et favorables, à la présentation des stocks des éditeurs dans les bilans comptables. C'est un souci qui se répercute dans toute la chaîne : éditeurs, distributeurs, libraires. Cela peut choquer, mais il est parfois plus rentable pour un éditeur de détruire une part de son stock que de le conserver... Le déstockage, et le pilon (destruction de livre), sont des activités économiques, avec leurs acteurs spécifiques. Autre vérité, pas bonne à dire : l'édition, en particulier littéraire, est tirée par quelques "bestsellers" supposés, qui font de gros tirages (et parfois de gros flops) et phagocytent le marché du livre "en tête de gondoles", tandis que la majorité des titres publiés ont des petits tirages, moins de visibilité, et souvent pas de retirages.

Émile Mathieu et Juliette Patissier nous font une démonstration convaincante des enjeux de l'IAD dans le marché, à la lumière de théories économiques. "La loi de Pareto", publiée en 1897, explique la concentration des richesses dans la société industrielle ; pour les biens, cela s'accompagne de concentrations (les entrepôts géants) voire de standardisation des produits. Appliqué à l'édition, en France par exemple, cela veut dire que 10.000 titres, sur 715.500 vendus en 2015 représentent 45,2 % du chiffre d'affaires.

Ensuite, la théorie de "La longue traîne", selon Chris Anderson (2004), explique la fluidification induite par les technologies numériques dans les ventes, permettant à des produits dans la queue des statistiques d'être mieux distribués. C'est un changement de paradigmes, tant économiques que culturels.

Selon les auteurs, les technologies de l'IAD sont actuellement arrivées à maturité. Quelques grandes tendances technologiques sont décrites et comparées, les perspectives esquissées. Ce ne sont pas des imprimantes ordinaires mais des machines qui peuvent faire le travail précis de rotatives offset, avec plieurs et couvertures intégrées. Les logiciels adaptés sont aussi bien diffusés chez les éditeurs, qui commencent à avoir systématiquement du personnel spécialisé dans la création de ce type de fichiers numériques, ou à le faire sous-traiter. L'IAD permet aussi de personnaliser l'impression, de la "customiser" en quelque sorte : choix des polices de caractère, des couvertures, dédicaces et millésime !

L'édition anglophone a pris des longueurs d'avance dans l'IAD, qui représente déjà une part à deux chiffres dans la publication en mode papier. C'est devenu une sous-branche de l'édition. Certains éditeurs n'impriment plus qu'en mode d'IAD. Des distributeurs ou libraires, comme Amazon, ont mis en place des centres de production industrielle d'IAD, avec leurs propres normes. Enfin, de grandes bibliothèques anglophones ont leurs imprimantes d'IAD et produisent des livres à la demande pour leurs lecteurs... En France, la Bibliothèque Nationale de France (BNF) a mis à disposition un catalogue numérique de 80.000 œuvres issues du domaine public ("résurrection") et imprimées en IAD par la société Lightning Source France.

L'impression en IAD reste plus chère à l'unité que l'impression en offset et ne fait pas sens au-delà de quelques dizaines ou d'une centaine d'exemplaires d'un même ouvrage dans un même lieu. Et de fait, elle reste chère dans l'absolu ; pour avoir un prix relativement aligné sur les grands tirages, les éditeurs sont obligés d'avoir de plus petites marges bénéficiaires par exemplaire. Les avantages ont été expliqués plus haut. Les auteurs constatent, après enquête chez des éditeurs spécialisés, que l'IAD est déjà particulièrement demandée pour les livres de littérature de genres, avec des lectorats particuliers, pour des livres de sciences humaines et sociales, en binômes avec la publication de livres en mode numérique. Cela va sans doute s'étendre comme pratique de complément à l'édition classique, ou

comme modèle économique parallèle. L'autre question, abstraite à priori, est de savoir si l'on doit développer une production concentrée à grande échelle, puis distribuée dans une vaste aire géographique, ou au contraire, déconcentrer les lieux d'impression pour les rapprocher des usagers. Je pense que la seconde solution est à prescrire, d'autant que le coût des machines à imprimer en IAD, encore élevé, va forcément se réduire. C'est un sujet à suivre, en tout cas. Belle collection, passionnant ouvrage !

Alain Reisenfeld

NOUVELLES
PARUTIONS

NIEUWE
PUBLICATIES



ADBS

<http://www.adbs.fr>



**Éditions du Cercle
de la Librairie**

<http://www.electrelaboutique.com/presentationECL.aspx>

WORDPRESS, JOOMIA, DRUPAL COMPRENDRE AVANT DE S'ENGAGER = GUIDE PRATIQUE DES TROIS CMS LES PLUS UTILISÉS.

- Frédéric SIMONET - Collection : Information & Stratégie – De Boeck décembre 2016 – 336 p. – ISBN 978-2-80730-213-6

Avec le Web dit « 2.0 », la production de contenus online s'est totalement démocratisée. Les CMS (systèmes de gestion de contenu) ne font que prolonger cette tendance en permettant à n'importe quelle organisation d'avoir un site Web moderne, à la fois attractif, structuré et convaincant.

Si WordPress, Joomla et Drupal sont les trois CMS les plus utilisés dans le monde et que leur maturité n'est plus à démontrer, il n'est toutefois pas évident de savoir vers lequel s'orienter lorsque la question se pose. Cet ouvrage vous aidera à choisir l'outil qui répondra le mieux à vos besoins.

Vous y trouverez deux études comparatives. La première portant sur les fonctionnalités des trois CMS, la seconde sur les coûts qu'ils génèrent; trois projets types indiquant pas à pas le chemin à suivre pour intégrer des contenus qui ont été spécialement définis pour montrer ce que l'on peut attendre des trois outils.

LES MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

- Nathalie MARCEROU-RAMEL – Collection: Bibliothèques – mai 2017 – 208 p. – ISBN 978-2-7654 – 1526 - 8

Dans un paysage où l'information est en constante mutation, ces contributions abordent les métiers des bibliothèques, des archives et des centres de documentation selon quelques axes majeurs : les relations des personnels avec les usagers, les savoirs, les collections, les services, le numérique, l'oeuvre, etc.

REGARDS SUR LA PRESSE

EEN BLIK OP DE PERS

ARCHIMAG **N° 305 (juin 2017)**

- Les directeurs de bibliothèque : les coulisses du métier – Dossier - p. 12-20.

Les lecteurs ne les connaissent pas, ils sont pourtant bien là : les directeurs de bibliothèque. En bibliothèques de lecture publique ou universitaires, ce sont eux qui donnent le cap, motivent les équipes, tiennent les budgets. Mais est-on encore bibliothécaire lorsqu'on occupe cette fonction ?

Le dossier contient une interview d'Olivier Caudron, conservateur et inspecteur général des bibliothèques, qui raconte son expérience de directeur de la bibliothèque municipale de Pau et de Bordeaux, puis le la bibliothèque universitaire Midi-Pyrénées et de La Rochelle. Christophe Péralès, président de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, témoigne quant à lui du travail de directeur de BU. Le dossier contient également des articles sur le directeur de la bibliothèque Oscar Niemeyer du Havre, et de la bibliothèque universitaire d'Angers.

(ARCHIMAG / DD)

- Blockchain : 9 points pour décrypter la chaîne des blocs – Eric LE VEN - p. 22-23.

La blockchain est une technologie qui permet de stocker des données numériques de manière distribuée et sécurisée. C'est une sorte de registre des échanges entre effectués entre utilisateurs. Le principe est un système cryptographique de validation par les utilisateurs à chaque transaction. Les transactions sont inscrites par blocs de données dans le registre. Cela permet par exemple d'assurer la traçabilité des transactions. La blockchain est aussi utilisée dans le cadre du cadastre, du streaming et le piratage, l'authentification, l'archivage et le partage des données médicales, l'administration d'Etat, l'identité numérique, les paiements bancaires, la distribution d'énergie.

(DD)

- Un marché de l'archivage dopé par le numérique – Bruno TEXIER - p. 24-25.

Le marché français de l'archivage ne connaît pas la crise avec un quasi doublement de son chiffre d'affaires depuis dix ans. Une performance qui s'explique par l'archivage numérique et la diversification des prestations commerciales par les principaux acteurs du secteur.

(ARCHIMAG)

- Archivage électronique mutualisé en Pays de la Loire – Michel REMIZE - p. 26-27.

Les cinq départements du pays de la Loire avancent main dans la main pour mettre en place un système d'archivage électronique mutualisé.

(ARCHIMAG)

- Lexique = les acronymes de la démat' – Clémence JOST - p. 29-30.

Brève explication de tous une série de logiciel et de leur utilité.

(DD)

- Des outils pour mener une vieille collaborative – Bruno TEXIER - p. 32-35.

Les logiciels dédiés à la vieille proposent des fonctionnalités qui évoluent avec les besoins exprimés par les utilisateurs. Notamment dans le domaine de la vieille collaborative où les éditeurs rivalisent d'idées pour proposer des modules spécifiques.

L'article est suivi d'un tableau comparatif des différentes solutions logicielles de veille.

(ARCHIMAG)

- Comment innover pour réussir sa transformation digitale – Yann GOUVENNEE et Hervé KABLA - p. 36-38.

La transformation digitale impose que l'on comprenne le langage de l'innovation. Les vrais travaux de transformation se font sur le terrain, étape par étape, en partant du concret. Pour cela, pour mener à bien ces projets, il faut maîtriser un certain nombre de principe d'innovation et adopter une méthodologie pertinente. Au-delà de la méthodologie cependant, l'innovation et sa mise en œuvre sont avant tout affaire d'état d'esprit. Un extrait de l'ouvrage Le digital expliqué à mon boss, de Yann Gourvennec et Hervé Kabla (Kawa 2017) : 10 conseils/étapes pour donner toutes les chances à sa transformation digitale.

(ARCHIMAG / DD)

- Favoris : le montage vidéo pour tous – Clémence JOST - p. 42.

Présentation de trois outils de montage vidéo, VSDC, iMove, PowerDirector Mobile

(DD)

- Des choix de société s'imposent pour l'avenir de nos données – Clémence JOST - p. 44-45.

Interview de Serge Abiteboul, chercheur en informatique, à propos de son livre Terra Data : qu'allons-nous faire des données numériques, Le Pommier, 2017 et de l'exposition nos vies à l'ère numérique, réalisés tous les deux avec l'aide de Valérie Peugeot, chercheuse en digital studies.

(DD)

ARCHIMAG **N° 306 (juillet-août 2017)**

- Copie conforme : la norme NF Z42-026 est enfin publiée ! - p. 4.

Très attendue, cette norme permet de supprimer physiquement le support papier et autorise la production de copies numérisées fidèles.

(ARCHIMAG)

- Fraude documentaire : la technologie contre-attaque – Dossier - p.12-20.

A malin, malin et demi ? Aujourd'hui, la fraude documentaire peut se cacher partout : papiers d'identité, factures, diplômes, etc. Autant de documents où l'on a du mal à distinguer le vrai du faux. Jusqu'à ce que justement, les spécialistes du document s'en mêlent et mettent leurs technologies à disposition pour permettre des vérifications et lutter contre la fraude. Lecture automatique de document et reconnaissance optique de caractère, associés à des algorithmes et adossés à des bases de données forment ici de nouvelles prestations, un nouveau débouché pour leurs sociétés éditrices. Visages de la fraude et armes de la contre-attaque.

(ARCHIMAG)

- Les sciences de l'information à l'aune du big data textuel – Odile QUESNEL et Thierry GUILLOTIN - p. 22-24.

Les sciences de l'information s'intéressent aux dispositifs de gestion de l'information et du document afin d'assurer l'accès à la bonne information au moment utile ou souhaité. Depuis plus de dix ans, elles doivent répondre

à de nouveaux enjeux en matière de recherche d'information et de traitement des résultats.

(ARCHIMAG)

- L'Ina au chevet du patrimoine culturel algérien - Christine BRAEMER, Delphine WIBAUX - p. 25-26.

L'Institut national de l'audiovisuel accompagne les professionnels algériens du patrimoine dans la restauration et valorisation des archives filmiques produites sur l'autre rive de la Méditerranée.

(ARCHIMAG)

- Archivage du web, étape 2 – Bruno TEXIER - p. 27-28.

L'archivage du web est un vaste chantier désormais bien entamé. La Bibliothèque nationale de France et l'Institut national de l'audiovisuel procèdent au dépôt légal du web depuis 2006. L'heure est aujourd'hui à la création de nouveaux modes d'exploration de ce patrimoine numérique ?

(ARCHIMAG)

- Pour des annuaires dans les normes – Clémence JOST - p. 29.

Sorte de base de données, les annuaires permettent de retrouver facilement des personnes ou des ressources tout en offrant des services de sécurité, de recherche, de classement et d'organisation des données. Mais quelles sont leurs spécificités et les normes qui les encadrent ?

(ARCHIMAG)

- Des scanners de livres aux petits soins – Clémence JOST - p. 30-36.

Les technologies offertes par les scanners de livre sont en constante évolution. Elles suivent les demandes des clients, qui se transforment elles aussi avec le temps, selon l'avancement des projets de numérisation. Quel matériel choisir ? À quelles fonctionnalités être attentif ? Archimag passe au crible les caractéristiques de ces "amis" du patrimoine. L'article est suivi d'un tableau comparatif.

(ARCHIMAG)

- Édouard Bouyé : "les archivistes ne sont pas des agents de déchetterie..." - p. 44-45

Interview. Édouard Bouyé est archiviste paléographe et conservateur général du patrimoine. Il dirige les archives départementales de la Côte-d'Or depuis 2013. Il est également l'auteur de L'archiviste dans la cité (un ver luisant),

un essai publié par les Éditions universitaires de Dijon.

(ARCHIMAG)

ARCHIMAG **N° 307 (septembre 2017)**

- La gestion de contenu toujours apte au service – Dossier - p. 10-21.

Face aux nouveaux besoins des entreprises et à la concurrence des technologies du cloud, la gestion de contenu a su évoluer pour rester indispensable. Un expert le confirme et des éditeurs témoignent.

(ARCHIMAG)

- Vers une nouvelle gouvernance d'Internet – Bruno TEXIER - p. 24-25.

Après le désengagement des Etats-Unis de la principale société chargée d'organiser le bon fonctionnement d'Internet, la gouvernance du web se conjugue désormais en mode multipartite. Les gouvernements et les entreprises du numérique jouent de leur influence au mieux de leurs intérêts.

(ARCHIMAG)

- Internet nous enferme-t-il dans une bulle ? – Jérôme BONDU - p. 26-28.

L'idée que nous nous enfermons dans une bulle informationnelle a été lancée en 2011 par Eli Pariser, chef exécutif du site Upworthy (il a lancé l'expression filter bubble) ? Selon lui, Internet nous présente en miroir des opinions, croyances et perspectives similaires aux nôtres, ce qui finit par nous enfermer dans un cercle vicieux.

(ARCHIMAG)

- Paroles de professeurs documentalistes – Bruno TEXIER - p. 29-30.

Autrefois considérés comme la cinquième roue du carrosse, les professeurs documentalistes participent pourtant à la formation intellectuelle des élèves. Leurs missions sont multiples et ont été renforcées par une circulaire publiée au mois de mars dernier. Mais les profs demandent plus. Rencontre avec deux professionnelles.

(ARCHIMAG)

- Quelles tablettes pour la lecture au format numérique ? – Bruno TEXIER - p. 36-39.

Présentation du marché des tablettes et d'un tableau comparatif.

(DD)

- Conservation et archivage électronique des factures papier numérisées – Sylvain MARTIN - p. 40-41.

Il est désormais possible pour les entreprises de numériser les factures d'origine émises au format papier et de ne garder que les fichiers numérisés. En cas de contrôle fiscal, ces fichiers électroniques sont opposables à l'administration fiscale dès lors qu'ils ont été sécurisés par un procédé de cryptologie.

(ARCHIMAG)

- Jean-Michel Besnier : "Face au transhumanisme, ne soyons pas des esclaves !" - Interview par Bruno TEXIER - p. 44-45.

Jean-Michel Besnier est philosophe et professeur émérite à La Sorbonne (chaire de philosophie des technologies d'information et de communication). Il est également le coauteur avec Laurent Alexandre de l'ouvrage "Les robots font-ils l'amour ? - Le transhumanisme en 12 questions" (éditions Dunod, 2016).

(ARCHIMAG)

ARCHIMAG **N° 308 (octobre 2017)**

- La fièvre des données de santé – Dossier - p. 13-20.

Jusqu'où la fièvre des données de santé va-t-elle monter ? Les géants du net et de l'intelligence artificielle manifestent une véritable boulimie à leur égard, tandis que de plus en plus de particuliers en recueillent et en diffusent quotidiennement. Mais avec quelle protection ? Il convient de s'interroger sur le statut des données de santé. En France, le Système national des données de santé offre un cadre et l'hébergement des données de santé est régulé. Du côté des établissements, les Groupements hospitaliers de territoire sont en mouvement. La mutualisation de leurs systèmes d'information touche bien sûr les données des patients. Pas question qu'il y ait une hémorragie.

(ARCHIMAG)

- Ifla 2017 sous le signe de la solidarité – Jean-Philippe ACCART - p. 22-23.

C'est à Wrocław, en Pologne que s'est tenu l'Ifla 2017. Au pays du mouvement Solidarnosc, le thème du congrès était "Bibliothèques, solidarité et société".

(ARCHIMAG)

- L'open data au service des villes intelligentes – Bruno TEXIER - p. 24-25.

Les données publiques produites par l'État et les collectivités contribuent activement au développement des villes intelligentes. À l'échelle des territoires, les projets se multiplient. Un marché colossal qui intéresse également les acteurs privés...

(ARCHIMAG)

- La facture électronique sonne le glas du papier – Eric LE VEN - p. 26-27.

Depuis 2013, les réglementations, obligations et lois encadrant la facture électronique se multiplient. Après avoir atteint le même niveau de reconnaissance que la facture papier, la facture électronique tend à devenir incontournable dans les relations entre les entreprises, aussi bien dans le privé que dans le public. Mais que dit exactement la loi ? Faut-il absolument l'adopter ? Peut-on vraiment supprimer le papier ? Quels sont les prérequis ? Et pour quels avantages ? Archimag défriche le terrain.

(ARCHIMAG)

- Archival linked open data : le projet suisse aLOD – Anouk DUNANT GONZENBACH – 28-29.

L'accès facilité du public aux inventaires et aux données est l'un des défis des archivistes qui doivent proposer des solutions innovantes pour compléter l'approche métier traditionnelle, encore trop orientée pour les spécialistes. Focus sur le projet suisse aLOD.

(ARCHIMAG)

- Comment la blockchain crée de nouveaux business en trois exemples – Eric LE VEN - p. 30-31.

La blockchain, et avec elle les smart contracts et la désintermédiation qu'elle laisse entrevoir, notamment celle des tiers de confiance, est l'une des dernières révolutions numériques. Elle pourrait bien chambouler l'économie. Banque, assurance, logistique ou encore e-commerce sont concernés. De nombreuses start-up se sont déjà engouffrées dans la brèche.

(ARCHIMAG)

- Case management : une solution d'ECM qui séduit toujours plus – Jamila CHAFLI - p. 34-37.

Au-delà d'une Ged, le case management permet aux entreprises tout comme aux administrations une gestion de dossiers mettant en œuvre process, interactions et capitalisation de l'information. Il se

démocratise fortement avec des outils au goût du jour.

L'article est suivi d'un tableau comparatif.

(ARCHIMAG / DD)

- Lanceurs d'alerte : le régime juridique – Didier FROCHOT - p. 28-29.

L'expression "lanceur d'alerte" (whistleblower en anglais) a fait son chemin depuis près de deux décennies jusque dans le grand public. Le terme français semble en effet attesté dans des travaux universitaires dès 1996, mais c'est seulement vers 2005 que le terme passe dans les médias grand public. Cependant, beaucoup d'ambiguïtés et de confusions ont circulé sur cette notion, au point que le moindre consommateur victime de ce qu'il estime être une "arnaque" de la part d'un commerçant se croit investi d'une mission de lanceur d'alerte pour désigner publiquement ledit commerçant à la vindicte populaire sur un site d'avis en ligne. C'est là le point le plus extrême de la confusion.

(ARCHIMAG)

- Laurence Engel : « la BnF mène la bataille du référencement sur le web » - Interview par Bruno TEXIER - p. 44-46.

Laurence Engel est présidente de la Bibliothèque nationale de France. Nommée à la tête de l'institution au mois d'avril 2016, elle présente ici les principaux chantiers de la BnF, notamment sa volonté d'accroître sa visibilité sur le web.

(ARCHIMAG)

BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE N°12 (août 2017)

- L'enjeu documentaire dans les politiques de site : un état des lieux contrasté – Laurie Aoustet - p. 8-16.

En l'absence de prescriptions législatives précises quant à la présence de la documentation dans les politiques des regroupements, ces derniers sont libres de lui accorder la place qu'ils souhaitent dans leurs projets de site. Malgré tout, de nombreuses coopérations documentaires de site se mettent en place en termes d'offre de documentation, de services aux usagers ou d'informatique documentaire.

(BBF)

- La documentation dans le paysage universitaire : l'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités – Joëlle CLAUD - p. 18-24.

Habitué au travail en réseau et prêts à s'investir dans des projets partagés innovants, les services documentaires sont des acteurs discrets mais efficaces des politiques de site et des regroupements universitaires. Toutefois la documentation apparaît rarement comme un enjeu stratégique dans les recompositions en cours...

(BBF)

- Desservir une communauté de territoire – Danièle VERDY - p. 26-34.

La documentation dans le cadre de la politique de site conduite par Normandie Université peut-elle contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un territoire régional? Au-delà d'un ensemble de services mutualisés, il serait souhaitable que la documentation soit plus systématiquement associée aux actions de développement des services aux chercheurs et à la valorisation de la recherche, terrain sur lequel elle a toute légitimité pour endosser son rôle d'accompagnement.

(BBF)

- La formation des usagers comme incarnation d'une politique de site – Anne BORAUD, Benjamin CARACO, Damien LAPLANCHE - p. 36-42.

S'appuyant sur une coopération déjà fructueuse depuis plusieurs années, la politique de site, via le schéma directeur de la documentation Alsace (2013-2017) a permis de structurer et de renforcer les actions entreprises autour de la formation des usagers. Les réalisations du groupe de travail, dont la plus emblématique est le label Formateur, sont parvenues à impliquer de manière durable et effective un nombre croissant de bibliothécaires-formateurs, pour le plus grand bénéfice des usagers.

(BBF)

- Vers un aménagement numérique du territoire : le programme national des Bibliothèques numériques de référence – Isabelle DUQUENNE - p. 44-51.

Avec déjà une trentaine de bibliothèques labellisées «BNR», le programme du Ministère de la Culture destiné à structurer l'offre numérique a rencontré l'adhésion des collectivités locales. Étendu aux bibliothèques départementales, aux agglomérations et bientôt aux villes moyennes, le dispositif devrait contribuer à équilibrer le maillage numérique du territoire en favorisant la diversification des projets.

(BBF)

- Les bibliothèques en pleine réforme territoriale – Dominique LAHARY - p. 52-59.

Les bibliothèques publiques françaises ont été longtemps structurées autour de la commune et du département, les deux échelons territoriaux créés en décembre 1789. La réforme territoriale, avec la généralisation de l'intercommunalité, permet sous des formes diversifiées de rapprocher les trois territoires (celui des hommes, celui de l'organisation politique, celui de l'efficacité). C'est un véritable changement culturel qui s'amorce.

(BBF)

- Redéploiement territorial – Mélanie LE TORREC - p. 60-69.

Le projet de lecture publique de la Métropole de Lyon rassemble un réseau de 40 bibliothèques. Ce redéploiement de la lecture publique à l'échelle d'un territoire est une commande politique associant la Ville de Lyon et la Métropole, avec délégation des missions bibliothéconomiques à la Bibliothèque municipale de Lyon.

(BBF)

- La valorisation du patrimoine ancien sur les sites des bibliothèques : réflexion sur les tendances en cours – Mylène COSTES – accès en ligne.

Le numérique n'a cessé de se développer les dernières années, entraînant un indispensable travail pour les centres documentaires en ce qui concerne l'offre de services aux usagers. Dans cette veine, la mise à disposition du patrimoine écrit a entraîné une redéfinition de la valorisation patrimoniale ainsi que de l'accès aux collections. Exemples d'initiatives en ce sens.

(NW)

INFORMATION, WISSENSCHAFT & PRAXIS

Vol. 68 (2017), N° 4

- Klare Sprache als Mittel für Fachkommunikation und Wissenstransfer – Karin LUttermann - p. 217-226.

En pragmatique linguistique, le terme "communication" fait référence à l'usage du langage et des fonctions de l'action linguistique dans les interactions humaines. Le concept de la communication s'étend à divers domaines et situations (vie quotidienne, contexte professionnel) et il recouvre aussi des situations d'interaction et des locuteurs très variés (experts, non-experts, personnes handicapées, migrants, personnes apprenant l'allemand). Pour communiquer avec des personnes en situation de handicap mental, on a souvent recours à une langue dite "simplifiée"

comme moyen de communication. Cette langue "simplifiée" est une langue, née de l'usage pratique quotidien. La linguistique ne s'intéresse que depuis peu à la "langue simplifiée" comme objet d'étude. Sur base de recherches linguistiques, cet article plaide pour l'utilisation de l'expression "langue claire" et pour un élargissement du sens du terme "non-expert" en désignant la communication entre experts et non-experts. La recherche théorique, empirique et appliquée dans ce nouveau domaine n'en est qu'à ses débuts.

(HM)

- Ten years after – Stand und Perspektiven der DGI-Initiative für Informationskompetenz: Teil 1 – Sachstand – Luzian Weisel. - p. 246-252.

Dans cette première partie de son article l'auteur décrit l'état actuel et les perspectives de l'initiative de la DGI (Association Allemande pour l'information et la connaissance) pour la promotion des compétences dans le domaine de l'information. Il compare les visions et la réalisation actuelle par référence au mémoire de la DGI Promotion des compétences dans le domaine de l'information dans le secteur de l'éducation (2008) et du BID (Association Allemande des associations des bibliothèques et de l'information) Compétences dans le domaine de l'information et des médias – toujours avec les bibliothèques et les institutions de l'information ! (2011)

(HM)

- Zusammenführung mehrerer Thesauri zu einem gemeinsamen Begriffssystem: Probleme und Lösungsansätze – Pea Dunckel - p. 253-262.

À l'ère des réseaux numériques et dans le cadre des efforts de recherche de plus en plus interdisciplinaires et internationaux, l'interopérabilité des systèmes d'information gagne en importance. Une étape importante pour parvenir à cette interopérabilité et fournir un accès centralisé à des systèmes distribués, réside dans la fusion des outils d'exploitation des systèmes d'information. Une intégration des différents vocabulaires contrôlés permet l'échange de données entre les divers systèmes d'information. En plus, elle permet et simplifie la recherche dans plusieurs bases de données, tous systèmes confondus, sans que la recherche doive être formulée ou reformulée plusieurs fois. Il existe différentes méthodes, outils et modèles structurels qui permettent une intégration de thésauri. La méthode la plus largement utilisée, le mapping (c'est-à-dire la mise en correspondance des données), est même décrite sous forme d'une norme ISO. Lors de la fusion de plusieurs thésauri,

divers problèmes peuvent surgir. Cependant, il existe des solutions qui permettent de relever les défis.

(HM)

- Brain Drain der europäischen Informationswissenschaft – Vera Hillebrand - p. 263-270.

Cette étude a exploré les tendances de la mobilité de 882 professionnels de l'information actifs qui ont participé à l'eConference de 2014 à 2016. L'analyse devait montrer s'il y a une fuite des cerveaux – un exode des chercheurs à l'étranger – dans les sciences de l'information. Les résultats montrent deux tendances alarmantes : les professionnels de l'information américains ne quittent pratiquement jamais leur continent et n'ont aucune expérience internationale. D'autre part, il y a un taux élevé de migration de scientifiques d'Asie et d'Europe vers l'Amérique du Nord. En particulier, les doctorants de la jeune génération suivent leur formation là-bas. 90 % des doctorants de l'échantillon vivent actuellement en Amérique du Nord et le retour dans leur pays d'origine est incertain. Un élément important dans la mobilité des professionnels de l'information semble être l'anglais. Si des étudiants étrangers viennent en Europe, leur choix porte sur des territoires de langue anglaise.

(HM)

IFLA JOURNAL **N° 2 (June 2017)**

- Challenges of archiving and preserving born-digital news applications – Katherine BOSS; Meredith BROUSSARD - p. 150-157.

Born-digital news content is increasingly becoming the format of the first draft of history. Archiving and preserving this history is of paramount importance to the future of scholarly research, but many technical, legal, financial, and logistical challenges stand in the way of these efforts. This is especially true for news applications, or custom-built websites that comprise some of the most sophisticated journalism stories today, such as the "Dollars for Docs" project by ProPublica. Many news applications are standalone pieces of software that query a database, and this significant subset of apps cannot be archived in the same way as textbased news stories, or fully captured by web archiving tools such as Archive-It. As such, they are currently disappearing. This paper will outline the various challenges facing the archiving and preservation of born-digital news applications, as

well as outline suggestions for how to approach this important work.

(IFLA)

IFLA JOURNAL N° 3 (October 2017)

- Effect of knowledge management on service innovation in academic libraries – Md Anwarul ISLAM; Naresh Kumar AGARWAL; Mitsuru IKEDA - p. 266-281.

Effective management of all knowledge in an organization is a key criterion for innovation. Academic libraries are beginning to realize the importance of knowledge management in this regard. However, there are no quantitative studies studying knowledge management and service innovation in the context of libraries. Islam, Agarwal and Ikeda arrived at a framework for knowledge management for service innovation in academic libraries (KMSIL). Through a survey of 107 librarians from 39 countries, this study investigates the effect of knowledge management (and knowledge management cycle phases) on service innovation. The study found that knowledge capture/creation and knowledge application/use both significantly impact service innovation in academic libraries. The effect of knowledge/sharing and transfer on innovation was found to be insignificant. The study also demonstrated the relationship between the knowledge management phases. The findings support the KMSIL framework. They should help academic libraries in the process of service innovation by utilizing phases of the knowledge management cycle.

(IFLA)

- Approaches to impact evaluation in academic libraries: A review of a new ISO standard – Karin DE JAGER - p. 282-287.

This article is a review and summary of the ISO Standard 16439, Information and Documentation: Methods and Procedures for Assessing the Impact of Libraries which gathers together recent thinking and approaches to the difficult question of seeking and finding evidence that an academic library indeed makes a tangible difference to its users. Both librarians and library administrators who are grappling with the increasingly imperative need to demonstrate the value of their services will find this article of interest.

(IFLA)

IFLA JOURNAL N° 4 (December 2017)

- Making sense of the future of libraries – Dan DORNER; Jennifer CAMPBELL-MEIER; Iva SETO - p. 321-334.

We examined five major projects conducted by library associations and related organizations between 2011 and 2016 that focused on the future of libraries and/or librarianship. We employed a sensemaking perspective as the foundation for our research. Through a sensemaking perspective, meaning is intersubjectively cocreated. Threats to identity have created triggers for organizations to reexamine the roles of libraries in their communities. This reexamination of the roles of libraries within the community creates or develops a shared context which impacts both professional identity and advocacy efforts. While it is not clear the exact shape and scope of this crisis in the library profession, it is 'real' in that it has been meaningfully named, interpreted and enacted. The issue has been discussed coherently and cohesively in the international library community. It is clear that there is concern, internationally, for the future of librarianship.

(IFLA)

META-TIJDSCRIFT VOOR BIBLIOTHEEK & ARCHIEF Nr 6 (augustus 2017)

- De wonderde wereld van de makerspaces – Hannes VANHAVERBEKE - p. 10-15.

Bij onze noorderburen zijn de fablabs binnen de muren van bibliotheken niet meer op twee handen te tellen. STEM-onderwijs is het paradepaardje van steeds meer scholen. Tijdens de Digitale Week zijn er talloze acties rond coderen, 3D, lasercutten en virtual reality. Bibliotheken en cultuurcentra herbergen massaal coderdojo's en zoeken inhoudelijke samenwerking met elkaar. Mediawijs lanceerde onlangs een dossier rond STEM. Het grootste aandeel van de projectvoorstellen na de projectoproep van Cultuurconnect in 2016 ging over makerspaces, en sindsdien krijgen we een veelvoud aan vragen binnen voor inspiratie, stappenplannen en context. Op 15 mei kwamen meer dan 150 collega's uit de cultuursector naar de inspiratiedag Focus op makerspaces.

(META)

- Kennis, houding en vaardigheden van de IP'er over vijf jaar – Frank HUYSMANS; Johanna KASPERKOVITZ - p. 26-30.

Tijdens de afgelopen vijf jaar verdwenen opleidingen tot informatieprofessional in het hoger onderwijs in Vlaanderen en Nederland, of gingen ze op in bredere opleidingen zonder een specifiek IP-profiel. De beroepsverenigingen VVBAD en KNVI lieten onlangs onderzoek verrichten naar de behoefte aan en gedaante van een opleiding in het hoger onderwijs. Een flexibele keuze uit losse modules blijkt iets populairder dan een volledige opleiding, maar ook aan dat laatste blijkt nog behoefte te zijn.

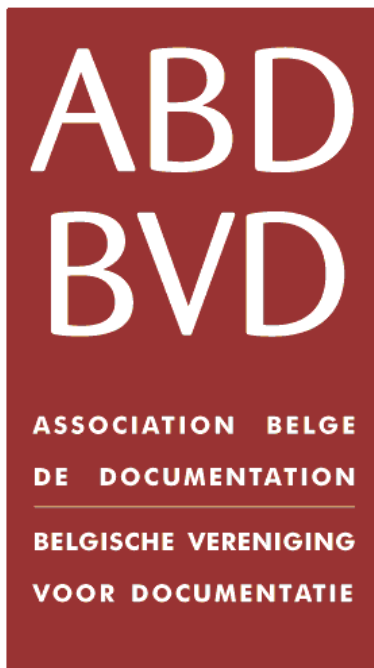
(META)

META-TIJDSCRIFTVOORBIBLIOTHEEK&ARCHIEF Nr 8 (november 2017)

- "Knowledge design": de toekomstige bibliothecaris als architect van kennis en ruimte. Een interview met Jeffrey T. Schnapp (Harvard) – Jessica JACOBS; Tom WILLAERT - p. 16-20.

Het is een goede gewoonte: op het tweejaarlijks congres van de VVBAD spreekt een keynote de BAD-sector met inspirerende woorden toe. De keuze om Jeffrey T. Schnapp naar het podium van Informatie aan Zee 2017 te brengen, kwam er naar aanleiding van zijn uitgave *The library beyond the book*. Ook al werkt hij niet in een bibliotheek, in zijn leven en denken staat informatie centraal. Hij omschrijft zichzelf dan ook in twee woorden als *knowledge designer*. Wat volgt is een gesprek over de toekomst van bibliotheken, over hoe die zichzelf kunnen heruitvinden op het snijvlak van analoge boeken, digitale media en innovatief design.

(META)



asbl créée le 21 mars 1947
vzw opgericht op 21 maart 1947

Plus de 500 professionnels de
l'information et de la documentation

Meer dan 500 informatie- en
documentatiespecialisten

<http://www.abd-bvd.be>

Correspondance

c/o Bibliothèque royale de Belgique
Boulevard de l'Empereur 4
1000 Bruxelles
Belgique
abdbvd@abd-bvd.be

Briefwisseling

p/a Koninklijke Bibliotheek van België
Keizerslaan 4
1000 Brussel
België
abdbvd@abd-bvd.be

Tarif anciens numéros

Prix au numéro : 20 EUR
Prix par article : 10 EUR

Tarief vorige nummers

Prijs per nummer: 20 EUR
Prijs per artikel: 10 EUR

Commandes

tresorier-schatbewaarder@abd-bvd.net

Bestellingen

tresorier-schatbewaarder@abd-bvd.net



STRIPMUSEUM
28-09-2017
MUSEE DE LA BANDE DESSINEE



**DANK U
ALLEMAAL!**
**MERCI A TOUTES
ET A TOUS!**

